

**APPROBATION DU CONSEIL**  
**Procédure de non-objection**

**7 novembre 2022**

**POUR INFORMATION**

## **MEMORANDUM**

**AU :** CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE :** Vincent O. NMEHIELLE  
Secrétaire général

**OBJET :** **SENEGAL : PROJET D'ATTENUATION DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES REGIONS DE LOUGA, MATAM ET KAFFRINE (C19 PASA/LMK) \***

### **DON GAFSP DE 4.422.335 DE DOLLARS ETATS-UNIS**

Le document cité en objet et le **Projet de résolution** ont été soumis à votre examen, **suivant la procédure de non-objection**, le 24 octobre 2022.

N'ayant reçu aucune objection jusqu'au **7 novembre 2022 à 17 heures**, ledit document est considéré comme **approuvé** et la Résolution **adoptée**.

**PJ.**

**c.c. :** Le Président

\* Les questions concernant ce document seront adressées à :

Mme M.L. AKIN-OLUGBADE	Directrice générale	RDGW	Poste 4018
M. S. AMADOU	Conseiller juridique général	PGCL	Poste 3333
M. M. FREGENE	Directeur	AHAI	Poste 5586
M. E. S. ATTIOGBEVI	Chef de division	AHAI.5	Poste 2401
M. M. CHERIF	Responsable pays	COSN	Poste 6530
Mme M. KEI-BOGUINARD	Responsable	PGCL.1	Poste 2418
M. H. FELLAH	Chef d'équipe	AHAI/COSN	Poste 6578

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROJET D'ATTENUATION DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES REGIONS DE LOUGA, MATAM ET KAFFRINE (C19 PASA/LMK)

PAYS : SENEGAL

### RAPPORT D'EVALUATION

Date : octobre 2022

Equipe du Projet	Chef d'équipe	Hatem FELLAH, Agronome Principal	AHAI/COSN	6578
	Membres d'équipe	S. C. DIOP, Spécialiste en gestion financière	SNFI.2/COSN	6570
		C. N. DIOUF, Spécialiste en Passation des Marchés	SNFI.1/COSN	6568
		N. G. GAHUNGA, Spécialiste Genre en Chef	RDGW.2	3383
		C. MAMANE, Spécialiste Sauvegarde environnementale	SNSC	6369
		S. SARR, Assistant aux décaissements	FIFC.3/COSN	6542
		N. KACEM, Consultant Agroéconomiste	AHAI-W	
		X. BOULENGER, Consultant en Génie Rural	AHAI-W	
		Aïssata ABDOU GADO, Spécialiste en Fragilité et Résilience	RDTS	7508
	R. KPADONOU, Consultant Changement climatique et Croissance Verte	PECG2		
Chef de Division pour le secteur	M. Eklou SOMADO-ATTIOGBEVI	AHAI-W	2401	
Directeur pour le secteur	M. Martin FREGENE	AHAI	5586	
Directeur régional	Mme. Marie L. AKIN-OLUGBADE	RDWG	7778	
Responsable Pays	M. Mohamed CHERIF	COSN	6533	

Révision par les pairs	Olivier BEGUY, Economiste pays principal	ECCE	6561
	Gracia KAHACHA, Consultant	AHAI.0	5257
	Alain Fabrice EKPO, Economiste gouvernance	ECGF	7504
	Jamila HEDHLI, Analyste des opérations	RDGW.4	2981
	Moustapha ABDELLAHI CHEIBANY, Agroéconomiste	RDGW.2	7507

# **BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



## **REPUBLIQUE DU SENEGAL**

### **PROJET D'ATTENUATION DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES REGIONS DE LOUGA, MATAM ET KAFFRINE (C19 PASA/LMK)**

## **RAPPORT D'EVALUATION**

**DEPARTEMENTS AHAI/COSN**

Octobre 2022

# TABLE DES MATIÈRES

*Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre de résultats, Calendrier d'exécution du projet* *i à vi*

<b>I –</b>	<b>ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>1</b>
1.1	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays .....	1
1.2	Justification de l'intervention de la Banque .....	1
1.3	Coordination de l'aide .....	3
<b>II –</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
2.1	Objectifs et composantes du projet .....	4
2.2.	Solutions techniques retenues et alternatives étudiées .....	5
2.3.	Type de projet .....	6
2.4.	Coût du projet et dispositif de financement .....	6
2.5.	Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	7
2.6.	Approche participative .....	8
2.7.	Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées .....	8
2.8.	Principaux indicateurs de performance .....	8
<b>III –</b>	<b>FAISABILITE DU PROJET.....</b>	<b>9</b>
3.1.	Performance économique et financière.....	9
3.2.	Impact environnemental et social.....	11
<b>IV –</b>	<b>EXECUTION .....</b>	<b>14</b>
4.1.	Dispositions en matière d'exécution .....	14
4.2.	Suivi-évaluation .....	16
4.3.	Gouvernance .....	16
4.4.	Durabilité.....	17
4.5.	Gestion des risques .....	17
4.6.	Développement des connaissances.....	18
<b>V –</b>	<b>CADRE JURIDIQUE .....</b>	<b>18</b>
5.1.	Instrument juridique .....	18
5.2.	Conditions associées à l'intervention de la Banque .....	18
5.3	Conformité avec les politiques de la Banque .....	18
<b>VI -</b>	<b>RECOMMANDATION.....</b>	<b>19</b>

## APPENDICE

Appendice I :	Indicateurs socio-économiques comparatifs du Sénégal
Appendice II :	Tableau du portefeuille de la Banque au Sénégal
Appendice III :	Carte de la zone du projet
Appendice IV :	Compte rendu du Comité de Pilotage du GAFSP
Appendice V :	Théorie du changement
Appendice VI:	Plan de suivi-évaluation
Appendice VII :	Matrice d'analyse du risque et mesures d'atténuation.
Appendice VIII :	Note sur la Fragilité
Appendice IX :	Note de conformité environnemenrale et sociale

## ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Avril 2022)

Unité monétaire	=	F.CFA
1 UC	=	816,857 F.CFA
1 UC	=	1,38240 \$EU
1 UC	=	1,24529 Euros

**ANNEE FISCALE** : 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2 204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ANIDA</b>	: Agence Nationale d'insertion et de développement agricole
<b>BAD</b>	: Banque africaine de développement
<b>COSN</b>	: Bureau régional de la Banque au Sénégal
<b>DAPSA</b>	: Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles
<b>DBRLA</b>	: Direction des bassins de rétention et des lacs artificiels
<b>DCEF</b>	: Direction de la Coopération économique et financière
<b>DEPA</b>	: Direction de l'Élevage et des Productions Animales
<b>DODP</b>	: Direction de l'ordonnancement des dépenses publics
<b>DSP</b>	: Document stratégie pays
<b>DSPP</b>	: Direction de suivi de la performance des projets et programmes
<b>GAFSP</b>	: Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
<b>GVT</b>	: Gouvernement
<b>MAER</b>	: Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
<b>ML</b>	: Monnaie locale
<b>MUC</b>	: Million d'unités de compte
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PAP 2A</b>	: Programme d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré
<b>PASAD</b>	: Programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable 2021-2025
<b>PASA/LMK</b>	: Projet d'appui à la sécurité alimentaire Louga Matam Kaffrine
<b>PGES</b>	: Plan de gestion environnementale et sociale
<b>PME</b>	: Petite et moyenne entreprise
<b>PSE</b>	: Plan Sénégal Emergent
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>SNEEG</b>	: Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre
<b>TIC</b>	: Technologie de l'information et de communication
<b>TRE</b>	: Taux de Rentabilité Economique
<b>TRI</b>	: Taux de rentabilité interne
<b>UC</b>	: Unité de compte
<b>UGP</b>	: Unité de gestion du projet
<b>VAN</b>	: Valeur Actuelle Nette

## FICHE DE PROJET

Fiche du client

---

**DONATAIRE :** République du Sénégal

**ORGANE D'EXECUTION :** Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

Plan de financement

---

Source	Montant (USD)	Instrument
GAFSP	4.422.335	Don
Gouvernement	489.335	-
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4.911.670</b>	

Principales informations sur le financement du GAFSP

---

Monnaie du don GAFSP	USD
TRE (scénario de base)	17%
VAN (F.CFA)	4,96 milliards

Durée – principales étapes (prévues)

---

Approbation de la note conceptuelle	Octobre 2022
Approbation du projet	Novembre 2022
Entrée en vigueur	Novembre 2022
Achèvement	Septembre 2023
Dernier décaissement	31 décembre 2023

## RESUME DU PROJET

**Aperçu général du projet :** Le Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA/LMK), débuté en 2014, a obtenu des résultats appréciables en termes économiques, environnementales et sociales, sur ses différents sites d'intervention grâce aux infrastructures hydro-agricoles mises en place en étroite liaison avec les communautés rurales concernées. Le projet a facilité l'accès à environ 18.628 petits producteurs, des femmes et des jeunes, et de leurs organisations à des infrastructures agricoles et pastorales diversifiées (2.450 ha de bas-fonds rizicoles, 320 ha de fermes agricoles modernes, 18 forages pastoraux, etc.), ainsi qu'à des technologies, services et formations adaptés. Il a aussi suscité beaucoup d'espoirs auprès des populations confrontées à l'acuité des problèmes liés au changement climatique. Le Don accordé par le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), vise à consolider les acquis du PASA/LMK, en apportant des appuis spécifiques et ciblés à plus de 20.128 producteurs et éleveurs dont 1.500 spécifiquement ciblés par des activités de redressement des infrastructures et de formation pour faire face aux impacts de la Pandémie COVID-19 et aux récentes retombées négatives de la guerre en Ukraine.

**Evaluation des besoins :** Depuis l'avènement de la Pandémie COVID-19 en mars 2020, le gouvernement du Sénégal a multiplié les mesures d'atténuation des impacts et les plans de relance de l'économie. En effet, la pandémie ainsi que la récente guerre en Ukraine ont fragilisé les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans la zone cible. Les mesures de prévention de la pandémie ont entravé la plupart des activités économiques et fragilisé les filets de sécurité dont dépendent les familles vulnérables. Pour le secteur agricole, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), le Programme Agricole pour la Souveraineté Alimentaire Durable (2021-2023) a été élaboré afin de d'atteindre les enjeux du Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) du gouvernement dont le volet agricole vise l'accélération la souveraineté alimentaire du Sénégal par le renforcement de l'autonomie sur les produits de base. Le C19 PASA/LMK s'inscrit dans cette dynamique et améliorera l'accès des petits exploitants et éleveurs aux facteurs de production (infrastructures d'appoint, équipements, intrants, etc.) tout en renforçant leurs capacités.

**Valeur ajoutée pour la Banque :** La Banque a été désignée par les Autorités du Sénégal comme entité de supervision du GAFSP. La Banque a élaboré une Facilité de réponse rapide à la crise de COVID-19 (CRF) plus vaste, d'un montant de 10 milliards d'USD, afin d'aider les pouvoirs publics des pays membres à accéder à des ressources destinées à des investissements dont l'objet est d'atténuer les effets de la COVID-19. Le Département de l'agriculture et de l'agro-industrie de la Banque a également élaboré une réponse à la crise alimentaire due à la COVID-19 intitulée « *Réponse de la Stratégie Nourrir l'Afrique face à la COVID-19* » (FAREC) a permis d'assurer une mobilisation accélérée de ressources (10 milliards de dollars Américains). Le Don du GAFSP au PASA/LMK cadre avec ces initiatives de la Banque ainsi qu'avec le DSP du Sénégal (2021-2025), la Stratégie décennale (2013-2022) et la Stratégie Nourrir l'Afrique pour la transformation de l'agriculture (2016-2025). Le PASA/LMK a notamment contribué à la consolidation des approches et acquis on matière de sécurité alimentaire et résilience des populations, ce qui a justifié l'intérêt du GAFSP à apporter des ressources additionnelles pour soutenir les ménages à faire face aux effets de la pandémie.

**Gestion des connaissances :** La mise en œuvre des activités du Don, contribuera à la consolidation du savoir-faire des producteurs et des éleveurs de la zone d'intervention du PASA/LMK. Elle permettra aussi de manière inclusive à des jeunes et des femmes de renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales en exerçant leurs activités dans des sites dotés d'infrastructures équipées et de moyens modernes d'exploitation. Les connaissances acquises seront documentées par un système de suivi et d'évaluation, des rapports d'activité, un rapport d'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires et un rapport d'achèvement de projet.

## CADRE DE RESULTATS

A INFORMATIONS SUR LE PROJET					
<b>Projet d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire dans les Régions de Louga, Matam et Kaffrine (C19 PASA/LMK) CODE SAP : P-SN-A00-005</b>				<b>PAYS/RÉGION: SENEGAL/RDGW</b>	
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des petits producteurs					
INDICATEURS D'ALIGNEMENT CLEFS					
(1) Augmenter la production et la productivité agricole (taux de couverture des besoins en riz : 80% et celui d'autres produits horticoles : 100%).					
(2) Augmenter les rendements des céréales (indicateur niveau 1 du CMR de la Banque 2016-2025)					
B MATRICE DE RÉSULTATS					
DESCRIPTION DES CHAINES ET INDICATEURS DE RÉSULTAT	INDICATEUR CMR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR RÉFÉRENCE (2021)	CIBLE ACHÈVEMENT (2023)	MOYENS DE VÉRIFICATION
<b>EFFET 1: Les producteurs et productrices touchés par la COVID-19 voient leurs productions maintenues/ accrues et résilientes au climat</b>					
EFFET 1.1 : Production maraîchère annuelle des organisations féminines		tonnes/an	5489	16220	Fiches suivi fermes Système SE de l'UGP
Effet 1.2 Production annuelle de riz		tonnes/an	4909	7500	
Effet 1.3 Rendement de céréales ( riz)	x	Tonnes/an	2,7	3	
Effet 1.4 Production annuelle de viande volaille (y compris des groupements féminins)		tonnes/an	39	42	
Effet 1.5 Production annuelle de lait (y compris des groupements féminins)		litre/an	34.000	43.000	
<b>EFFET 2: Les ménages (y compris ceux dirigés par les femmes) touchés par la COVID-19 voient leurs revenus maintenus ou accrus</b>					
EFFET 2.1 : Revenu moyen sur les bas-fonds (riz et maraichage contre saison) y compris pour les femmes agricultrices	X	FCFA/an	2 millions	3,8 millions (100% groupements féminins)	Enquêtes terrain Etudes d'impact finales Système SE de l'UGP
Effet 2.2 Revenu moyen sur les fermes et jardins maraicher (sur forage et bas-fond) y compris pour les femmes agricultrices	X	FCFA/an	De 11 à 29 millions	De 27 à 75 millions (80% femmes bénéficiaires)	
Effet 2.3 Revenu moyen éleveurs/pasteurs et petits pasteurs (y compris femmes agricultrices)	X	F.CFA/an	De 320 à 650 mille	De 567 mille à un million (50% femmes)	
Effet 2.4 Revenu Volaille industrielle		F.CFA/an	155.000	1,3 millions	
<b>PRODUIT 1: Les producteurs et productrices) touchés par la COVID-19 voient leurs infrastructures développées et leur résilience au changement climatique renforcée</b>					
Produit 1.1 : Nombre de femmes et hommes appuyés et bénéficiant de progrès agricoles	X	nombre	18.628	20.128 (+1.500 dont au moins 50% femmes)	Système SE de l'UGP
Produit 1.2 : Nombre de personnes vivants avec un handicap bénéficiant des infrastructures de production		nombre	1.862	2.163	
Produit 1.3:		Nombre	0	12 (50% femmes)	Rapports missions contrôle des travaux



Aménagements agricoles réalisés (y compris pour les groupements femmes)		Superficie (ha)	0	20 (10 pour les femmes)	Rapports d'activités Système SE de l'UGP
Produit 1.4 Nombre de pompes solaires mis en place dans des fermes		nombre	0	12	
Produit 1.5 Nombre de magasins de stockage construits		nombre		6	
Produit 1.6: Kilomètre d'adduction d'eau réalisés à partir de forages construits		km	0	7	
Produit 1.7: Nombre de bâtiments d'élevage construits dont 29 au profit de Personne vivant avec un Handicap		nombre	Bergerie (121) poulailler (100) étable laitière (15) hangars (25)	Bergerie (131) poulailler (110) étable laitière (20), hangar (42)	
<b>PRODUIT 2: Les ménages touchés par la COVID-19 reçoivent des appuis pour la mise en valeur et leurs capacités sont renforcées</b>					
Produit 2.1 : Nombre d'unités appuyées y compris pour les femmes		nombre	Unités de démonstration (0) Centres de groupage (0) Laiteries (2) Unités de transformation (0)	Unités de démonstration (50) Centres de groupage (7) Laiteries (4) Unités de transformation (4) (50% gérés par des groupements féminins)	
Produit (2.2) : Quantités d'engrais et de semences climato-intelligentes fournies		Kilos  tonnes	Quantité de semence maraichère climato-intelligente (1.866,5)  Quantité d'engrais (600)	Quantité de semence maraichère climato-intelligente (4.469) 50% groupements féminins Quantité d'engrais (1.650) 50% groupements féminins	
Produit 2.3 : Appui en intrants d'élevage climato-résilient		nombre	Génisses laitières (15) Géniteurs ovins/caprins (0) Vaches inséminées (500) Poussins de chair (0)	Génisses laitières (35) Géniteurs ovins/caprins (60) 100% pour les groupements féminins Vaches inséminées (750) Poussins de chair (5.000) 100% groupements féminins	Rapports d'activités Système SE de l'UGP
Produit 2.4 : Capacités des producteurs et productrices (santé animale, bonnes techniques de production, conservation/stockage, IEC, gestes barrières anti COVID19, etc.) renforcées	X	nombre	0	1.500 (50% femmes productrices formées et sensibilisées avec des modules sensibles au genre)	

## CALENDRIER D'EXECUTION DU C19 PASA/LMK

	Année Mois	2022				2023							
		sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août
<b>1 ACTIVITES INITIALES</b>													
<i>Approbation du don GAFSP</i>													
<i>Signature du protocole d'accord de don, satisfaction 1<sup>er</sup> décaissement</i>													
<i>Publication de l'Avis général sur les acquisitions</i>													
<b>2 ACTIVITES DE DEMARRAGE</b>													
<i>Conduite des acquisitions relatives aux travaux confortatifs</i>													
<i>Conduite des acquisitions pour les équipements et intrants</i>													
<i>Activation des protocoles et conventions</i>													
<i>Mise à jour du manuel de procédures et du système comptable</i>													
<i>Adaptation du système de suivi-évaluation en place</i>													
<b>3 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES</b>													
<i>Réhabilitation de 20 périmètres de 1 hectare</i>													
<i>Installation de 12 systèmes de pompage solaire</i>													
<i>Construction de 6 magasins de stockage</i>													
<b>4 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ELEVAGE</b>													
<i>Réalisation de 7 km d'adduction d'eau à partir de forages existants</i>													
<i>Construction de 10 bergeries/chèvreseries, 10 poulaillers, 5 étables et 17 hangars</i>													
<b>5 APPUI A LA MISE EN VALEUR</b>													
<i>Appui à 50 unités de démonstration, et 4 unités de transformation</i>													
<i>Appui à 7 centres de groupage et à 2 laiteries</i>													
<i>Fournitures d'engrais et de semences aux producteurs</i>													
<i>Fourniture d'intrants d'élevage (génisses, géniteurs ovins/caprins, poussins de chair)</i>													
<b>6 RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>													
<i>Formation et organisation des producteurs</i>													
<i>Appui à 2 systèmes d'alerte existants prenant en compte le risque climatique</i>													
<i>Activités de sensibilisation et de communication à travers 8 radios communautaires</i>													
<b>7 GESTION DU PROJET</b>													
<i>Activités de gestion, de suivi-évaluation et de communication</i>													
<i>Achèvement du C19 PASA/LMK</i>													
<i>Audit final des comptes du C19 PASA/LMK</i>													
<i>Audit de conformité climatique et du suivi de l'empreinte carbone</i>													
<i>Rapport d'achèvement Banque et Gouvernement du PASA/LMK et du C19 PASA/LMK</i>													

# SENEGAL

## ATTENUATION DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES REGIONS DE LOUGA, MATAM ET KAFFRINE (C19 PASA/LMK)

### RAPPORT D'EVALUATION

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition de Don de 4.422.335 USD (3.199.027 UC) du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), à la République du Sénégal, pour le financement du Projet d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (C19 PASA/LMK).

#### I – Orientation stratégique et justification

##### 1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 Le C19 PASA/LMK est aligné aux différentes stratégies nationales en vigueur, notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE 2014-2034) qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal, et son Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A, 2021-2023) élaboré pour la relance économique post COVID. Sur le plan sectoriel, le projet est notamment en cohérence avec la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS II), et le Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition PNIASAN 2<sup>ème</sup> génération du PNIA, qui constitue la traduction par l'Etat du Sénégal, de la politique agricole régionale. Il intègre également les différentes stratégies multisectorielles, notamment la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2035), la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2035), la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG 2015-2025) et aussi la contribution déterminée au niveau nationale du Sénégal à l'Accord de Paris sur le Climat.

1.1.2 Le projet adresse également les deux domaines prioritaires retenus dans le Document stratégie pays (DSP) 2021-2025 du Groupe de la Banque pour le Sénégal, à savoir le renforcement des infrastructures pour soutenir la compétitivité et l'intégration régionale, et l'accroissement de la résilience de l'économie à travers la transformation agricole et le développement industriel. Le projet s'aligne avec les stratégies sectorielles de la Banque notamment la stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience (2022-2026) qui fait de « la construction des sociétés résilientes » sont axes prioritaire 2. Le C19 PASA/LMK prévoit en effet la réhabilitation et l'équipement de périmètres existants, la construction de bâtiments agricoles et d'élevage, ainsi qu'un accès facilité aux intrants et semences pour permettre aux producteurs et éleveurs de maintenir et accroître leurs productions et revenus, dans le contexte post- COVID-19.

##### 1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 La Banque appuie le Sénégal depuis plusieurs décennies, en particulier dans le secteur rural et de l'hydraulique agricole. A ce titre, elle a été désignée par le Gouvernement du Sénégal en 2010 comme entité de supervision du programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), et a eu à administrer le Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA/LMK) qui a bénéficié en 2012 d'un don du GAFSP

de 40 millions d'USD et d'un prêt du FAD de 2 millions d'UC. Ce projet en voie d'achèvement (taux d'exécution physique avoisinant les 100% et des taux de décaissement du Don GAFSP et du FAD respectivement d'environ 98% et 82%) a obtenu des résultats très satisfaisants. En effet après 8 ans de mise en œuvre, le PASA/LMK a réalisé et mis en service toutes les infrastructures agropastorales programmées. La quasi-totalité des produits attendus ont été atteints ou dépassés. Les activités du projet ont induit un accroissement significatif des productions végétales (+4.800 tonnes de riz et +5.500 tonnes de produits maraichers en 2021) et animales (+42.000 litres de lait, 42 tonnes de volaille et 1,5 tonnes de petits ruminants viande carcasse), et un accroissement des revenus pour les bénéficiaires en même temps qu'une amélioration de leur condition de vie. On estime à 18.628 le nombre de bénéficiaires directs du projet et à 400.000 le nombre de personnes indirectement impactées dont environ 200.000 habitants bénéficiant de l'impact du volet aménagement des pistes. Les vingt nouvelles fermes (390 ha) adossées aux forages constituent des outils de production agricole de premier plan et offrent des opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes. L'aménagement de 2575 ha de bas-fonds a redynamisé la riziculture et le maraîchage de bas-fonds à Kaffrine. La réalisation des forages a renforcé le maillage des points d'eau dans la zone sylvo-pastorale, tandis que les infrastructures d'élevage ont permis de mener des activités génératrices de revenu mieux sécurisées et centrées sur les productions animales. L'ensemble de ces activités a contribué à réduire la vulnérabilité climatique des exploitations agropastorales, et renforcer leur résilience aux risques climatiques notamment les sécheresses ainsi que la rareté et l'irrégularité des pluies.

1.2.2 Ces résultats satisfaisants ont cependant été impactés négativement en 2020 et 2021 par les effets induits de la pandémie COVID-19 : difficultés de mise en marché des produits horticoles et d'élevage (fermeture des marchés hebdomadaires et annulation de fêtes religieuses), retards dans la finalisation de certains travaux d'aménagement et dans la livraison d'équipements de forages, difficultés accrues pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'irrigation, baisse de la production par crainte des difficultés de commercialisation, etc. A ceci vient s'ajouter les retombées de la guerre en Ukraine qui se traduit par surenchérissement des coûts des facteurs et de tension sur les marchés mondiaux des céréales. Les producteurs ont vu ainsi leurs revenus fortement affectés. Concernant la filière bétail-viande, la baisse des revenus, cumulée aux difficultés d'acquisitions de vivres et d'aliments de bétail, a entraîné un déstockage excessif pour certaines espèces comme les brebis et les chèvres, entraînant une réduction des noyaux productifs sur les chaînes de reproduction mises en place par le PASA/LMK. De fortes mortalités ont été aussi enregistrées sur le bétail dues à la baisse de la couverture sanitaire, pendant cette période. Ces différents impacts liés à la mévente et à la dépréciation des stocks en souffrance, ont été plus marqués chez les couches vulnérables que sont les jeunes et les femmes qui sont très impliquées dans les métiers/activités, le long des chaînes de valeur horticoles et d'élevage.

1.2.3. Au plan climatique, le climat sénégalais est devenu plus aride au cours des dernières décennies, avec une forte diminution des précipitations, une augmentation des températures, ainsi que des perturbations sur la disponibilité des espaces cultivables et des ressources hydrauliques. Les tendances futures prédisent une variabilité plus intense du climat sénégalais et une aridité plus élevée avec une prédominance des risques de sécheresses, des irrégularités et rareté des pluies, etc. Partout, les précipitations annuelles devront connaître des baisses drastiques. Ces incertitudes climatiques constituent un facteur d'aggravation de la crise alimentaire qui menace actuellement le pays, et font appel à l'accroissement des investissements en vue d'une meilleure maîtrise de l'eau et la promotion des techniques de production plus résilientes et intelligentes face au climat.

1.2.4 Pour faire face aux effets induits par la pandémie de la COVID-19, un plan de riposte global et inclusif a été élaboré par le Gouvernement sénégalais, incluant la mise en place des mesures d'accompagnement social pour accroître la résilience des populations. Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) a élaboré, un Programme Agricole de Résilience Économique et Sociale (PARES) en riposte face à la COVID-19, dont l'objectif principal est d'apporter une réponse urgente aux impacts négatifs de la pandémie sur les acteurs des différentes chaînes de valeur agricoles. Le monde rural a reçu, à cet effet, des subventions plus conséquentes en intrants et en aliment d'élevage. Un comité national de coordination a été mis en place pour coordonner la mise en œuvre de toutes les activités de riposte.

1.2.5 La Banque et le GAFSP se sont fortement impliqués dans le mécanisme national de réponse à la COVID-19, à travers les projets et programmes de développement qu'ils ont financés/restructurés. Ainsi, à travers le PASA/LMK, des intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires, aliments bétail et volaille, etc.), ont été mis à la disposition des producteurs et éleveurs des zones d'intervention du projet ainsi qu'aux services de protection des végétaux. Dans le cadre de cette réponse, le Sénégal à travers le PASA/LMK a soumis une proposition à l'appel à candidature du GAFSP pour appuyer les projets en cours, afin de bénéficier de fonds additionnels. C'est ainsi que le PASA/LMK s'est vu octroyer en septembre 2020, un don de 4.422.335 USD. La Banque en tant qu'entité de supervision instruit le présent projet dénommé C19 PASA/LMK, pour lequel les études d'APD et le Plan de gestion environnementale et sociale ont été élaborés en 2021.

### **1.3 Coordination de l'aide**

Le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) assure la coordination de l'aide, à travers la Direction de la Coopération Économique et Financière (DCEF). Le Sénégal bénéficie d'une aide publique au développement (APD) nette estimée à 10,121 milliards dollars EU (\$ US courants) sur la période 2010 - 2019. L'APD 2019 a été de 1,444 milliards de dollars US, soit 100,4% du Produit Intérieur Brut évalué à 1438 milliards de dollars US la même année (<https://donnees.banquemondiale.org> et ANSD). Afin d'en assurer une gestion efficace, les Autorités nationales et les PTFs, ont mis en place, en 2018, un nouveau dispositif de coordination, dont une des instances est constituée du Groupe de 15 membres (G15) dont la Banque est vice-présidente. La Banque est membre du Groupe thématique développement rural et sécurité alimentaire (GTDRSA). Le Chef de file de ce Groupe est le FIDA avec la Coopération italienne comme suppléant. Cette dynamique sera amplifiée durant l'exécution du Projet, notamment à travers COSN. Le tableau, ci-dessous, donne les financements engagés ces dernières années par les différents partenaires techniques et financiers (PTF).

Secteur ou sous-secteur*	Importance (en 2020)		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
secteur agro-industrielle	12,9% (2016)	9,1% (2014)	environ 70%
Parties prenantes – Dépenses publiques (programmes ou projets en cours)			
Gouvernement	Bailleurs de fonds	Montants (millions \$US) Période	
100 à 112 millions \$US (par an.)	BM	95	2012-2019
	FIDA	130	2017-2024
	USAID	277	2013-2017
	BAD	99,2	2013-2020
	ACDI	79,3	2013-2017
	BID	16	2011-2015
	BOAD	35,5	Portefeuille actif 2012
	JICA	33	2015-2020
	FAO	6,85	2012-2013
	UE	105,7	2014-2017
	France	79	2014-2017
	ENABEL		
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques		Oui	
Existence d'un programme sectoriel global		Non	

Sources : DCFE/MEFP

## II – Description du projet

### 2.1 Objectifs et composantes du projet

2.1.1 Les activités proposées pour le don octroyé au Sénégal contribueront à l'objectif global de développement du PASA/LMK, à savoir "contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des petits producteurs dans les zones d'intervention du projet". Elles viendront renforcer les composantes A et B du projet en cours, dédiées au développement des infrastructures agro-pastorales et à leur mise en valeur. Les résultats attendus du C19 PASA/LMK permettront d'atténuer les impacts de la pandémie de la COVID-19 et renforcer la résilience climatique, à travers : (i) l'atténuation des risques climatiques par la maîtrise de l'eau et des semences/intrants climato-résilients; (ii) l'accroissement des productions et des revenus agro-sylvo-pastoraux par le soutien au développement des chaînes de valeur des filières ciblées ; (iii) l'amélioration de l'accès aux infrastructures de stockage, de conservation et de transformation ; (iv) la promotion de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; et (v) le renforcement des capacités des acteurs (services techniques centraux et déconcentrés, collectivités locales, organisations paysannes, secteur privé). Le tableau ci-après résume les principales activités du C19 PASA/LMK prévues pour chaque composante.

Tableau 2.1 : Composantes du projet

Composantes	Coût	Activités
<b>Composante A: Développement des infrastructures agricoles et d'élevage</b>	1 339 113 USD (27%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation 12 périmètres maraichers pour une superficie totale de 20 ha en arrêt de production, (clôture, acquisition de motopompes, et système de pompage solaires, puits, mini forages, remise en état des réseaux d'irrigation endommagés, etc.)</li> <li>Réalisation de 7 km d'adduction d'eau pour les forages construits et un abreuvoir dans le site lavardi, pour une meilleure prise en charge des besoins en eau pour les populations et pour le pâturage</li> <li>Construction de 10 bergeries/chèvres, 10 poulaillers, 5 étables laitières et 17 hangars de stockage de fourrages avec éclairage solaire</li> <li>Construction de 6 magasins de stockage et blocs de toilettes</li> </ul>

<p><b>Composante B: Appui à la mise en valeur et renforcement des capacités</b></p>	<p>2 626 375 USD (53%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement de 12 périmètres en petits matériels</li> <li>• Installation de 12 systèmes de pompage solaire dans 12 fermes</li> <li>• Fourniture de semences maraîchères et d'engrais chimiques et organiques subventionnées à 80% aux petits producteurs</li> <li>• Fourniture aux petits aviculteurs et aux éleveurs des intrants nécessaires à la reprise de leurs activités (noyaux de femelles reproductrices, 20 génisses laitières métisses climato-résilientes hormones et autres intrants d'insémination, 60 géniteurs ovins/caprins climato-résilients, poussins de chair, aliment volaille, médicaments, vaccins)</li> <li>• Fourniture aux petits éleveurs des intrants nécessaires à la reprise de leurs activités (pour l'amélioration de la qualité des produits commercialisables, stock revolving d'aliment de démarrage, médicaments, vaccins, compléments multivitaminés dans la ration alimentaire)</li> <li>• Fourniture de petits matériels de production agricole et d'élevage (kits d'irrigation, motoculteurs, semoirs, arracheuses, pulvérisateurs, tricycles, mangeoires, abreuvoirs, etc.). pour la mise en place de 50 unités de démonstration aux couches vulnérables femmes et jeunes</li> <li>• Insémination artificielle de 250 vaches locales (formation de vétérinaires prestataires privés et dotation de coffrets d'insémination).</li> <li>• Valorisation de 02 périmètres fourragers à Mogueré et Kamb</li> <li>• Appui à 4 unités de transformation destinées aux femmes pour améliorer les conditions de mise en marché des produits (dotation en emballages de qualité, labellisation des produits, marketing, etc.)</li> <li>• Appui à 7 centres de groupage et 2 laiteries (tricycles, kit solaires, adductions d'eau)</li> <li>• Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de 1.500 producteurs (santé animale, bonnes techniques de production, conservation/stockage, IEC, gestes barrières anti COVID19, etc.</li> <li>• Appui à 2 systèmes d'alerte existants y compris sur les risques climatiques et 8 radios communautaires.</li> </ul>
<p><b>Composante C: Gestion du Projet</b></p>	<p>946 183 USD (19%)</p>	<p>Coordination des activités du projet ; gestion administrative, comptable et financière ; acquisition des biens, travaux et services ; suivi-évaluation de l'exécution du projet et mesure des effets ; et information et communication.</p>

## 2.2. Solutions techniques retenues et alternatives étudiées

Il s'agit d'un projet d'urgence à court terme, dont l'objet est de protéger les moyens de subsistance des producteurs contre les chocs provoqués par la pandémie de COVID-19 dans les trois régions ciblées du PASA/LMK et au niveau de sites prioritaires ainsi qu'aux chocs liés aux récentes perturbations des marchés mondiaux liés à la guerre en Ukraine. Les solutions et options techniques retenues dans la conception du projet initial ont donné satisfaction : recours aux forages pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation des fermes, aménagements hydro-agricoles de taille adaptée, modernisation des habitats pour l'élevage, les systèmes d'irrigation par pompage solaire, etc. Le C19 PASA/LMK capitalisera ces acquis qui permettront d'assurer la durabilité des investissements consentis et l'appropriation par les bénéficiaires. Le tableau ci-dessous présente les solutions de substitution explorées dans le cadre du présent projet et indique les causes de leur rejet.

Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Solution de substitution	Brève description	Cause du rejet
Se concentrer essentiellement sur le développement à long terme des infrastructures et des institutions pour améliorer la productivité des cultures et le développement des chaînes de valeur	Les ressources disponibles seraient orientées exclusivement sur les investissements destinés à améliorer les infrastructures agricoles telles que l'irrigation, les marchés et les routes d'accès	Quand bien même cette solution serait plus durable, l'impact de la COVID-19 nécessite davantage de mesures d'atténuation à court terme pour endiguer l'insécurité alimentaire et la malnutrition des populations touchées et vulnérables, aussi un effort a été porté sur la fourniture d'intrants et d'équipements, sans toutefois négliger des interventions ciblées au niveau de quelques sites du PASA/LMK pour lesquelles les études sont disponibles

### 2.3. Type de projet

Le C19 PASA/LMK est une opération financée par un don du GAFSP dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre de mesures d'atténuation à court terme des effets néfastes de la COVID-19 sur les groupes vulnérables. L'approche projet s'impose afin de consolider et protéger les acquis des investissements à long terme du PASA/LMK, dans les secteurs de la riziculture, du maraichage et de l'élevage.

### 2.4. Coût du projet et dispositif de financement

Le coût du C19 PASA/LMK est estimé à 4.911.670 USD (2,902 milliards de F.CFA) hors taxes et droits de douanes. Les droits de douanes et taxes sont à la charge de l'État qui devra prendre les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition. Il sera financé principalement par le Fonds GAFSP à hauteur de 4.422.335 USD (90%). La contrepartie du Gouvernement s'élève à 489.335 USD (10%) soit 289.147 F.CFA. Elle couvre une partie des frais de fonctionnement et du personnel de la Cellule de coordination du Projet et des services techniques régionaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. La répartition des coûts du projet est présentée dans les tableaux ci-dessous, par composantes, par catégories de dépenses et par sources de financement. Un calendrier des dépenses par composantes est également fourni. Les tableaux détaillés des coûts du projet et la Liste des biens services sont présentés en annexe C du volume II.

Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante

Composantes	Mille F.CFA			USD			% Dev.
	M. L.	Devises	Total	M.L	Devises	Total	
Dév. infrastructures agricoles et d'élevage	365 442	355 022	720 464	618 452	600 818	1 219 270	49
Appui mise en valeur & renforcement capacités	750 745	691 911	1 442 656	1 270 515	1 170 949	2 441 463	48
Gestion du Projet	485 635	31 548	517 183	821 859	53 390	875 249	6
<b>Total du coût de base</b>	<b>1 601 821</b>	<b>1 078 481</b>	<b>2 680 303</b>	<b>2 710 826</b>	<b>1 825 156</b>	<b>4 535 982</b>	<b>40</b>
Provision aléas d'exécution	65 892	39 703	105 596	111 512	67 192	178 703	38
Provision hausse des prix	65 642	50 756	116 398	111 088	85 897	196 985	44
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 733 355</b>	<b>1 168 941</b>	<b>2 902 296</b>	<b>2 933 425</b>	<b>1 978 245</b>	<b>4 911 670</b>	<b>40</b>



Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépense

Catégories de dépenses	Mille F.CFA			USD			% Dev.
	M.L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total	
Biens	596 110	597 017	1 193 127	1 008 820	1 010 355	2 019 175	50
Travaux	286 999	287 435	574 434	485 699	486 438	972 137	50
Services	199 694	189 021	388 715	337 949	319 888	657 837	49
Personnel	238 156	-	238 156	403 041	-	403 041	-
Fonctionnement	280 864	5 008	285 871	475 317	8 475	483 791	2
<b>Total du coût de base</b>	<b>1 601 821</b>	<b>1 078 481</b>	<b>2 680 303</b>	<b>2 710 826</b>	<b>1 825 156</b>	<b>4 535 982</b>	<b>40</b>
Provision aléas d'exécution	65 892	39 703	105 596	111 512	67 192	178 703	38
Provision hausse des prix	65 642	50 756	116 398	111 088	85 897	196 985	44
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 733 355</b>	<b>1 168 941</b>	<b>2 902 296</b>	<b>2 933 425</b>	<b>1 978 245</b>	<b>4 911 670</b>	<b>40</b>

Tableau 2.5 : Sources de financement

Sources de financement	Mille F.CFA			USD			%
	Devise	ML	Total	Devise	ML	Total	
GAFSP	1 470 549	1 142 600	2 613 149	2 488 668	1 933 667	4 422 335	90%
Gouvernement	262 806	26 341	289 147	444 757	44 578	489 335	10%
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 733 355</b>	<b>1 168 941</b>	<b>2 902 296</b>	<b>2 933 425</b>	<b>1 978 245</b>	<b>4 911 670</b>	<b>100%</b>

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante

Composantes	Mille FCFA			USD			%
	2022	2023	Total	2022	2023	Total	
Développ. infrastructures agricoles et d'élevage	777 219	14 060	791 279	1 315 319	23 794	1 339 113	27%
Appui mise en valeur & renforcement capacités	1 528 300	23 620	1 551 920	2 586 402	39 973	2 626 375	53%
Gestion du Projet	416 085	143 012	559 097	704 157	242 025	946 183	19%
<b>Coût total du projet</b>	<b>2 721 604</b>	<b>180 692</b>	<b>2 902 296</b>	<b>4 605 878</b>	<b>305 792</b>	<b>4 911 670</b>	<b>100%</b>

## 2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

La zone du Projet est celle du PASA/LMK qui couvre trois régions administratives situées au Centre/Nord du Sénégal (Louga, Matam et Kaffrine) représentant un tiers du territoire national et regroupant 10 départements et 83 communes. Elle compte environ 1.960.000 habitants. Cette zone avait été retenue en raison de sa pauvreté (incidence comprise entre 45,2% et 63,8%), de l'insécurité alimentaire récurrente (taux de malnutrition aigüe globale compris entre 11 et 14% en fin 2011). Les cibles prioritaires du projet sont les petits producteurs (hommes et femmes) résidant dans les trois régions d'intervention du programme. Les bénéficiaires du projet seront non seulement les familles des producteurs et éleveurs directement touchées par les activités promues pour l'accroissement des productions, mais aussi les populations des villages avoisinants qui verront leur condition de vie s'améliorer, grâce à une meilleure disponibilité en vivres, aux pistes de désenclavement et la multiplication des points d'alimentation en eau potable. On estime à 20.128, le nombre total de personnes qui profiteront directement des retombées de l'ensemble du PASA/LMK dont le financement additionnel et environ. 400.000

le nombre de personnes indirectement impactées dont environ 200.000 habitants bénéficiant de l'impact du volet aménagement des pistes.

## **2.6. Approche participative**

Le projet a été identifié par le gouvernement sur la base de la nécessité de réduire les vulnérabilités à la COVID-19 et leurs effets sur les gains réalisés par le projet PASA/LMK en matière de sécurité alimentaire et de revenus. La proposition relative au C19 PASA/LMK a été élaborée et soumise en août 2020 après consultation des parties prenantes et en tenant compte des besoins exprimés à la base. Ces concertations ont permis de définir les sites d'intervention, les activités urgentes à mener et les modalités d'exécution. Le projet a été soumis à la Banque et examiné avant d'être présenté au Comité consultatif technique du GAFSP qui l'a approuvé le 24 septembre 2020. La Banque (entité de supervision), par le biais de COSN, a associé de façon étroite les autorités sénégalaises dans la rédaction du présent rapport d'évaluation du projet pour examen par le Conseil d'administration de la Banque. La conception du C19 PASA/LMK s'inscrit dans la démarche participative et inclusive qui avait associé l'ensemble des parties prenantes (services techniques, organisations des producteurs, groupements de femmes/jeunes, société civile, secteur privé, PTFs et d'autres projets en exécution) lors de la conception du projet initial PASA/LMK. Le dispositif opérationnel en place et les organes de pilotage et d'orientation du projet favoriseront la poursuite de cette approche participative, qui continuera à associer pleinement les producteurs, les femmes et les jeunes, ainsi que les collectivités locales.

## **2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

L'élaboration du DSP 2021-2025 a permis de tirer un certain nombre de leçons. Sur le plan stratégique, les questions de vulnérabilité et de productivité devraient être adressées. Au niveau opérationnel, il est notamment ressorti la nécessité d'accorder une plus grande attention à la qualité à l'entrée, tout en renforçant les aspects de sauvegarde environnementale et sociale. La conception du C19 PASA/LMK a intégré les enseignements tirés. En effet, le projet est parfaitement aligné sur le PSE et le DSP 2021-2025 dont il contribue à la mise en œuvre. Un audit de performance environnementale et sociale du PASA/LMK a été conduit positivement, en même temps que le PGES du C19 PASA/LMK a été élaboré au cours de l'année 2021. Les études d'avant-projet détaillées (APD) ont été apprêtées pour permettre une exécution diligente des activités. Toutes ces dispositions tiennent compte des leçons d'autres opérations similaires, pour assurer une bonne qualité à l'entrée du projet.

## **2.8. Principaux indicateurs de performance**

Le suivi évaluation interne des activités du projet et des indicateurs du cadre de résultats, sera assuré par le spécialiste en suivi-évaluation de l'Unité de gestion du projet (UGP) du PASA/LMK, en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires associés, dont en premier lieu les trois agences chargées de l'exécution (ANIDA, DEPA et DBRLA) et le Ministère de l'Agriculture. Un accent particulier portera sur le ciblage des paramètres pouvant être suivis et collectés en interne, et à ceux se rapportant spécifiquement aux femmes (désagrégation systématique des données). Le suivi couvrira notamment : (i) le niveau des productions additionnelles (tonnes) et les rendements des cultures (t/ha) ; (ii) l'accroissement des revenus des exploitants par type d'activités, avec une attention particulière à la situation des jeunes et des femmes ; (iii) le nombre d'emplois créés dans chaque sous-secteur (installation des jeunes dans les nouvelles fermes, activités de petit élevage liées à la modernisation des habitats, dynamisation des exploitations rizicoles grâce aux bas-fonds aménagés, activités de

commercialisation liées à l'installation des centres de groupage des produits, etc.) ; (iv) le taux de réalisation des infrastructures agricoles et d'élevage (nombre d'infrastructures construites par type ; (v) les superficies bénéficiant de l'irrigation (hectares) ; (vi) l'organisation effective de l'encadrement et de la formation (nombre de structures et personnes formées, avec prise en compte du genre), (vii) l'implication des femmes dans les instances de décision et encore leur taux d'accès au foncier (pourcentage) ; (viii) les impacts sociaux globaux découlant du projet, avec une attention aux retombées en direction des groupes vulnérables et des femmes. L'ensemble des indicateurs retenus pour le projet sera mis en concordance avec ceux retenus à un niveau plus large, dans le cadre du PNIA et du GAFSP. Les différentes missions de supervision et les rapports d'activités périodiques rendront compte du niveau d'atteinte des indicateurs.

### III – Faisabilité du projet

#### 3.1. Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

VAN (scénario de base)	4,5 milliards FCFA au taux d'actualisation de 12%
TRE (scénario de base)	17%

**3.1.1 Hypothèses et méthodologie :** Le C19-PASA/LMK constitue une continuité du PASA/LMK avec un financement additionnel qui a pour finalité la consolidation des résultats du financement initial et pour éviter un dérapage découlant d'un facteur exogène au Projet à savoir l'effet de la Covid 19 et les retombées de la guerre en Ukraine. Les activités additionnelles contribuent à l'atteinte du but et des objectifs du projet initial et n'a pas modifié la structure des composantes et le dispositif institutionnel du PASA/LMK. De ce fait l'analyse économique et financière a été effectuée en tenant compte des réalisations réelles issues du financement initial de 2014 à 2021 et des projections issues du financement additionnel à partir de 2022. Ainsi le cash-flow du projet a pris en compte les coûts du financement initial et le financement additionnel ainsi que les avantages obtenus jusqu'à 2021 et les avantages projetés à partir de 2022. Les avantages sont issus des activités végétales et animales ayant obtenu un appui du projet en termes de développement d'infrastructures de production et d'appui à la mise en valeur et aux chaînes des valeurs : riz, produits maraichers et produits animaux. L'analyse de la rentabilité du Projet a été effectuée sur une période de 20 ans à partir du financement initial. Tous les coûts d'investissements du projet, ainsi que les charges d'exploitation ont été pris en compte, et estimés sur la base des prix économiques. Pour ce qui est des avantages du projet, ont été pris en compte, la production de riz, les produits maraichers, la production de lait, la viande bovine et ovine/caprine, et la viande de volaille. Les prix du marché ont été considérés comme prix économiques, exception faite du prix économique du riz qui a été calculé à partir du prix du riz importé.

**3.1.2 Performance financière :** L'analyse a porté sur les différents modèles d'exploitations qui ont identifiés et considérés dans le calcul de la performance financière du Projet à l'évaluation du Projet. Pour le développement de la production végétale : (i) Expl 1 : ferme de 5 ha aménagée et alimentée en eau à partir des bas-fonds aménagés ; (ii) Expl 2 : ferme avec périmètre de 20 ha équipé en réseau goutte à goutte et alimenté par un nouveau forage, (iii) Expl 3 : jardin maraîcher de 5 ha sur bas-fonds aménagé ou forage. En matière de développement de l'élevage (iv) Expl 4 : un modèle des éleveurs/pasteurs bénéficiant des activités du projet dans les parcours pastoraux ; (v) Expl 5 : un modèle illustrant l'impact du projet sur les éleveurs des petits ruminants ; et (vi) Exp 6 un modèle illustrant l'impact des

activités d'appui à l'aviculture industrielle, un nouveau modèle conçu dans le cadre de ce financement additionnel dans l'objectif de secourir les petits éleveurs fortement touchés par la crise Covid 19.

3.1.3 Les revenus obtenus de l'Expl 1 respectivement en 2016 (2ème année du PASA/LMK), en 2018 et 2020 étaient de 1,9 ; 2,2 et 1,8 millions de F.CFA. Le revenu en année de croisière après le financement additionnel est estimé à 3,8 millions de F.CFA, ce qui traduit l'impact du financement additionnel pour corriger le fléchissement constaté en 2020. Les revenus obtenus de l'Expl 2 respectivement en 2016, 2018 et 2020 étaient estimés à 33,7 millions ; 34 millions et 20,5 millions de CFA. Le revenu estimé en 2024 s'élève à environ 75 millions F.CFA. Les revenus de l'Expl 3 obtenus en 2016 ; 2018 et 2020 étaient estimés respectivement à 12,9 ; 11,8 et 7,5 millions F.CFA. Celui estimé pour 2024 est estimé à 26,9 millions F.CFA.

3.1.4 En matière de développement de l'élevage, les revenus issus de l'Expl 4 étaient de 190.000 ; 480.000 et 656000 respectivement en 2016 ; 2020 et 2021. Avec le C19 PASA/LMK, le revenu passera à environ 1 million de F.CFA. Pour l'Expl 5, les revenus étaient de 215.000 ; 307.000 et 319.000 F.CFA. Il est estimé à 568.000 FCFA à partir de 2023. Enfin, les revenus de Exp 6, représentant les AGR volailles, les revenus étaient estimés à 155.000 F.CFA correspondant au modèle de volaille traditionnelle à environ 7 millions de F.CFA en 2023 pour six cycles de 500 sujets de production par cycle.

3.1.5 **Performance économique** : Sur la base des hypothèses définies, le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est estimé à 17%. Le calcul ne tient pas compte de l'impact certain des 120 km de pistes aménagés par le Projet sur le désenclavement des villages et des zones de productions et des marchés (accès au grand Centre urbain de Dahra, un des plus grand marché de bétail du pays, accès aux centres de santé de base, facilitation à l'acquisition des intrants et produits : lait frais, foin d'herbe pour aliment de bétail, baisse du coût de transport et diminution du temps de voyage, commercialisation des œufs, et divers biens fragiles, jadis non commercialisé compte tenu de l'état médiocre de la chaussée)<sup>1</sup>. Il est légèrement inférieur à celui estimé à l'évaluation du PASA/LMK (21%), mais reste toujours satisfaisant. Il résulte d'hypothèses réalistes et l'estimation des avantages du projet effectuée sur la base d'une approche minimaliste. Des tests de sensibilité ont été réalisés selon plusieurs hypothèses : (i) une augmentation du coût du projet due à l'augmentation des coûts des infrastructures, des équipements et des activités ; (ii) une diminution des avantages additionnels du projet à cause de la baisse des revenus ou des prix des produits ; et (iii) la conjonction des deux hypothèses mentionnées ci-avant, à savoir l'augmentation des coûts et la diminution des avantages. Les résultats de l'analyse de sensibilité se présentent comme suit : (i) augmentation des coûts (financement additionnel) de 10%, TRE = 16,5% ; (ii) diminution des revenus additionnels (à partir de 2022) de 10%, TRE = 15,3% ; (iii) augmentation des coûts de 10% et diminution des recettes de 10%, TRE = 14,7%. Ces tests de sensibilité dénotent d'une rentabilité économique satisfaisante avec les variations escomptées, mais interpelle tout de même l'emprunteur pour un respect rigoureux des coûts, et du calendrier des activités additionnelles pour obtenir une rentabilité satisfaisante du Projet sur la collectivité nationale. Les hypothèses et calculs détaillés de l'analyse économique et financière se trouvent en annexe B2 du volume II. En outre, grâce à l'accroissement des productions maraîchères (5.500 tonnes en 2021 et 16.200 tonnes en 2023) et rizicoles (4800 tonnes obtenus en 2021 et 7500 tonnes escomptés en 2023), le projet contribuera à l'amélioration de la balance commerciale du pays, la demande pour ces produits

---

<sup>1</sup> Etude d'évaluation de l'impact socio-économique de la piste Dahra-Thiel, mai 2020

étant encore satisfaite essentiellement par les importations. Il induira aussi d'autres avantages sociaux importants non quantifiables.

### **3.2. Impact environnemental et social**

**3.2.1 Environnement/Social :** Conformément aux exigences du SSI de la Banque, le C19 PASA/LMK est classé à la catégorie 2 au titre des sauvegardes environnementales et sociales de la Banque, tout comme l'avait été le projet initial PASA/LMK. Le pays considère que le projet est de catégorie 2 compte tenu de la dispersion des infrastructures à réaliser, leur faible envergure et leur impact limité sur le milieu récepteur. Les activités prévues auront globalement des impacts positifs sur l'environnement et sur la préservation des ressources naturelles. En effet, il contribuera de façon notable à la conservation de la biodiversité, à la lutte contre la désertification et à la régénération du milieu naturel. Au niveau social, il améliorera les conditions de vie des populations les plus vulnérables dans le contexte COVID-19, grâce à l'accroissement des revenus, d'alimentation en eau potable et de protection du milieu naturel. Le Projet induit des effets positifs inattendus d'ordre non financier : les taux de scolarité et d'accès aux services de santé de base seront améliorés grâce au désenclavement de plusieurs villages (paragraphe 3.1.6), ainsi que l'approvisionnement en biens fragiles et l'accès au Grand marché de la région, ce qui est de nature à réduire l'exode rural notamment le départ des jeunes. Certains impacts négatifs secondaires, liés notamment aux nouvelles infrastructures et au développement des productions, ont toutefois été identifiés et feront l'objet de mesures de mitigation dans le cadre du Plan de gestion environnementale et social. Les infrastructures n'entraîneront aucun déplacement de populations ni la restriction de leur accès à des biens ou des moyens de vie. La gestion des risques et des impacts E&S exige que l'unité de coordination du Projet devra disposer en son sein d'un Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale qui sera mobilisé en permanence pendant toute la durée de mise en œuvre du projet. Aussi, pour les différents travaux qui seront réalisées dans le cadre du projet, les clauses E&S des entreprises des travaux et celles des Ingénieurs conseils intégreront un personnel E&S conséquent pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Des rapports trimestriels de suivi des performances E&S seront régulièrement produits et transmis à la BAD.

**3.2.2 Changement climatique :** Le C19 PASA/LMK est classé dans la catégorie 2 ; ce qui signifie que le projet est vulnérable aux impacts du changement climatique. Le projet pourra être affecté par les risques climatiques tels que l'insuffisance de pluies, les sécheresses, les excès de chaleur, la salinisation des terres, surtout des bas-fonds qui sont des zones à forte potentialité de production rizicole, la prolifération des maladies et ravageurs des cultures ainsi que les inondations. Tous les scénarios climatiques s'accordent sur la baisse des précipitations et l'aridité du climat avec de fortes incertitudes sur paramètres pluviométriques. La bonne gestion des systèmes de pompage hydro-agricoles et pastoraux, à travers la maîtrise de l'eau qui en résulte, contribuera au renforcement de la résilience des populations contre les effets néfastes des changements climatiques, caractérisés par l'irrégularité des pluies, la variabilité climatique, la non-maîtrise de la période de démarrage des premières pluies et le réchauffement climatique. L'appui à l'adoption d'itinéraires techniques innovants et résilients aux changements climatiques, et les bonnes pratiques agricoles qui seront promues, contribueront au renforcement de la résilience des populations et à l'adaptation de leurs moyens d'existence face aux changements climatiques. Le projet mettra également l'accent sur les systèmes d'irrigation solaires, contribuant ainsi à limiter les émissions de carbone. Le projet s'aligne bien avec le nouveau cadre stratégique décennale de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte. Il est aussi cohérent avec la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Sénégal. Un audit de conformité climatique et de suivi de l'empreinte carbone sera conduit

à fin du projet afin d'évaluer sa contribution au renforcement de la résilience climatique des bénéficiaires ainsi que son empreinte carbone du projet.

**3.2.3 Genre :** La zone couverte par le projet présente un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, ce qui affecte particulièrement les femmes étant donné leur manque d'accès aux ressources productives dont la terre. Le projet PASA est classé en catégorie 2 selon le système de marqueur genre de la Banque. Il accorde une importance capitale à la prise en compte de la dimension genre en termes d'amélioration de l'accès aux ressources productives et de renforcement du niveau de la participation des hommes et femmes et des jeunes des sexes masculin et féminin, dans la mobilisation sociale et la gestion des ouvrages du projet. Le projet inclura un paquet de services intégrés en faveur des femmes et jeunes filles, axé sur: (i) la sécurisation foncière pour les femmes et les filles (allocation de 80% d'hectares de périmètres maraichers et la moitié de ceux alloués aux jeunes en faveur des filles notamment par la sensibilisation des responsables des conseils ruraux et la délivrance de titres fonciers ; (ii) l'accès équitable à des infrastructures socioéconomiques (mini-forages, pistes de production, magasins de stockage, pépinières villageoises, etc.) ; (iii) l'accès égal aux hommes aux technologies réduisant leur temps de travail et augmentant leur productivité et la valeur ajoutée des produits (plateformes multifonctionnelles et d'équipements de transformation et de séchage, aux organisations paysannes féminines) ; (iv) l'accès égal des productrices aux programmes de renforcement des capacités mises en place dans le cadre du projet ; (v) la facilitation de l'accès des femmes aux marchés locaux, nationaux et régionaux en renforçant le partenariat entre les entreprises dirigées par les femmes et les productrices (voir plus d'informations ci-dessous) – voir l'annexe genre

**3.2.4 Fragilité et Résilience. Les évaluations récentes sur la fragilité réalisées au Sénégal ont montré que l'atténuation des effets de la pandémie imposée par la Covid-19 est un élément fondamental pour assurer une croissance du pays à moyen terme et atténuer l'impact socio-économique de la crise sanitaire.** La crise sanitaire a accentué les défis de la transformation structurelle et de la faible productivité de l'économie sénégalaise. Les aléas climatiques, l'insuffisance d'intrants, l'inefficience des subventions agricoles, la faible structuration des chaînes de valeur, le faible accès au foncier, aux technologies et aux marchés sont autant de défis qui entravent la sécurité alimentaire au Sénégal. Dans la zone d'intervention du projet, le vieillissement de la main d'œuvre agricole dû à l'exode et à l'émigration, la faiblesse dans les aménagements et équipements hydro agricoles, l'accès limité aux équipements et matériels agricoles et l'accès difficile au financement sont des défis qui entravent la sécurité alimentaire. Environ 200.000 personnes sont en insécurité alimentaire selon les estimations du système d'alerte de mai 2022. La région de Matam serait la plus touchée avec 18% de sa population en phase 3 et 4 de crise alimentaire soit 143.258 personnes. De plus, la pandémie de la COVID a entraîné de graves pertes d'aide sociale pour les ménages en raison d'un manque de main d'œuvre et de revenus (en particulier les transferts d'argent privé).

**3.2.5 En visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des petits producteurs, le C19 PASA/LMK s'aligne avec la stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience 2022-2026.** Il faut noter que 100% des activités du projet visent le renforcement de la résilience des populations. Toutefois, un accent particulier sera mis sur les populations les plus vulnérables. Le projet contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations notamment les femmes et les enfants qui constituent la classe la plus vulnérable s'agissant de la sécurité alimentaire. La mise en œuvre des activités du projet tient compte de ces populations les plus vulnérables et s'appuie sur les leviers de résilience identifiés dans la zone d'intervention. Il s'agit notamment de la possibilité de pratiquer 3 types de cultures (irriguée, sous pluie, de décrue) à Matam, de l'accélération du

processus de reconstruction du capital semencier à Louga, de la situation agro écologique favorable à une diversification des cultures et les disponibilités foncières pas encore totalement exploitées à Kaffrine. La composante A, permettra d'améliorer l'accès des femmes, des jeunes, des personnes vivants avec handicaps et des petits producteurs vulnérables aux infrastructures de production notamment les parcelles pour le maraîchage, les bergeries et les poulaillers. Au niveau de la composante A, près de 80% des appuis en semences maraichères et en engrais seront affectés aux petits producteurs et 50 unités de démonstrations d'utilisation de matériels d'agriculture et d'élevage seront mis en place pour les femmes et les jeunes. Le projet renforcera la résilience des communautés locales à travers (1) l'accroissement des rendements et du disponible alimentaire et (2) contribuera à l'amélioration des revenus des ménages vulnérables et à (3) l'inclusion économique des populations les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap.

**3.2.6 Social :** Les activités du C19 PASA/LMK auront des incidences positives sur le développement des activités socioéconomiques et des échanges, l'amélioration des revenus, des conditions de vie, la promotion des chaînes de valeur des filières porteuses (riz et maraîchage), la création et le renforcement de l'entreprenariat rural et l'augmentation des emplois ruraux. La réhabilitation de jardins maraîchers, la construction de magasins de stockage, l'appui à de petites unités de transformation contribueront à la réduction des pertes post-récoltes et augmenteront la disponibilité de produits alimentaires et le revenu des ménages. Le projet permettra de soutenir des activités génératrices de revenus prisées par les femmes, telles que le maraîchage, l'aviculture, l'élevage de petits ruminants, la transformation et la commercialisation des produits agricoles y compris ceux du petit élevage. Les différents types d'emplois et les revenus additionnels générés contribueront à la réduction de la pauvreté et de l'exode rural dans la zone du projet.

**3.2.7 Nutrition :** Les productions végétales et animales soutenues dans le cadre du C19 PASA/LMK contribueront à l'amélioration de la nutrition des ménages bénéficiaires et auront une répercussion positive sur la santé des populations particulièrement les plus vulnérables à savoir les enfants et les femmes en âge de procréation. Les activités d'information, sensibilisation et éducation sur les gestes barrières anti COVID19, la nutrition, l'hygiène et la prévention de la résurgence des maladies hydriques agiront aussi en faveur d'une amélioration de la santé et de la nutrition des populations. Dans le but d'améliorer l'accès au marché des produits transformés, le C19 PASA/LMK sensibilisera et appuiera quatre (4) unités/PME de transformation dans l'amélioration des emballages/packaging et étiquetages selon les normes.

**3.2.8 Réinstallation forcée :** Les activités du C19 PASA/LMK n'induiront aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation. Toutefois, si une des activités devrait entraîner des pertes de revenus ou des restrictions d'accès à des sources de revenus ou des ressources naturelles, le projet préparera un instrument spécifique approprié en vue de restaurer les moyens d'existence des populations concernées. Aussi, un mécanisme de gestion des plaintes sera préparé et mis en place dans toute la zone d'intervention du Projet.

## IV – Exécution

### 4.1. Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 **Modalités d'exécution** : La mise en œuvre du Don GAFSP sera assurée par la Cellule de coordination du PASA/LMK placée sous la tutelle de la Direction des Bassins de Rétention et Lacs artificiels qui en assure la coordination. Le dispositif opérationnel actuellement en place sera globalement maintenu, tant au niveau de la Coordination nationale (équipe légère basée à Dakar) que celles en place au niveau des trois régions, avec l'implication de l'ANIDA, de la DEPA et de la DBRLA dans leurs domaines d'intervention respectifs (fermes, élevage, bas-fonds). Le Comité de pilotage et les Comités régionaux de concertation mis en place dans le cadre du PASA/LMK seront reconduits pour le C19 PASA/LMK, dans leurs missions et dans leur composition. Le suivi-évaluation externe continuera à être assuré par les Directions techniques concernées (DCEF, DODP, DAPSA, etc.). La Banque, à travers son bureau régional (COSN) assura le suivi technique et financier du projet, et organisera des missions de supervision périodiques. Le dispositif de suivi évaluation interne informatisé, actuellement en place, sera ajusté et servira à apprécier les réalisations et impacts résultant de la mise en œuvre du nouveau don GAFSP

4.1.2 **Procédures d'acquisition** : Toutes les acquisitions de Travaux, Biens et de Services de Consultants financés par les ressources de la Banque, se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« Politique d'acquisition de la BAD »), édition octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. En application de cette politique et à la suite de différentes évaluations conduites, les acquisitions de travaux et de biens financées sur les ressources du GAFSP seront passées conformément au décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal ; tandis que toutes les acquisitions de Services de Consultants prévues dans le cadre du projet seront acquises selon les méthodes et procédures de la Banque et sur la base d'une liste restreinte dans la mesure où elles portent toutes sur le recrutement de Consultants Individuels pour lesquelles il n'existent pas de dispositions spécifiques dans le Code des marchés publics du Sénégal.

4.1.3 L'utilisation du Système National permet d'améliorer l'efficacité grâce, entre autres, aux actions suivantes : (i) une meilleure appropriation du système de passation des marchés à utiliser par l'agence d'exécution ; (ii) un gain de temps avec l'absence d'un deuxième contrôle (après celui des entités nationales) que représente la revue a priori de la Banque. Toutefois, la Banque se réserve la possibilité de demander à l'emprunteur de revenir à l'utilisation du Système de la Banque si : (a) le cadre légal des marchés publics Sénégalais venait à changer pour évoluer vers un système non satisfaisant pour la Banque ; (b) les dispositions en vigueur n'étaient pas respectées par l'agence d'exécution ou (c) les mesures appropriées d'atténuation des risques incluses dans le plan d'actions relatif à l'évaluation des risques n'étaient pas respectées.

4.1.4 **Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA)** : Afin de tenir compte des spécificités du projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités de l'agence d'exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque *modéré* pour la passation des marchés et ont permis de déterminer, sous réserve de l'application de mesures d'atténuation proposées au paragraphe 5.9 de l'Annexe B, le groupe d'acquisitions à conclure selon le système de la Banque et celui susceptible d'être mise en œuvre, sans risque majeur, selon le Système National. Les marchés



prévus pour être financés par la Banque représentent, pour les Travaux environ 1,187 MUC ; pour les Biens divers 0,802 MUC et pour les Services de Consultants 0,026 MUC. Les détails portant sur les arrangements de passation des marchés relatifs à ces acquisitions sont disponibles à l'Annexe B.5 du rapport d'évaluation.

**4.1.5 Décaissement :** Pour assurer l'exécution du nouveau Don, il sera prévu l'ouverture d'un nouveau compte spécial, au nom de la Cellule du projet, auprès d'une banque commerciale agréée, destiné à recevoir une partie des ressources du GAFSP. Les décaissements se feront à travers les méthodes du paiement direct, du fonds de roulement et du remboursement. Pour la méthode du fonds de roulement, le ministre des Finances et du budget devra ouvrir un nouveau compte spécial dans une banque acceptable pour financer le fonctionnement du projet ainsi que certaines dépenses de faible valeur pour la période restante. Les avances de fonds de la Banque dans ce compte spécial se feront sur la base du programme de travail et budget annuel (PTBA) préalablement approuvé par le Comité de Pilotage et la Banque. Les modalités de mobilisation, de justification et de remboursement se feront conformément aux procédures décrites dans le nouveau manuel des décaissements version 2020.

**4.1.6** Pour assurer l'exécution de la contrepartie de l'Etat liée au nouveau Don, un compte est ouvert au Trésor Public du Sénégal pour recevoir les fonds. Les charges de fonctionnement non éligibles sur le DON, les charges sociales et fiscales du personnel, les indemnités des 4 mois suivant la clôture (délai de grâce), pour le coordonnateur le RAF, le RSEC et le comptable, les indemnités de fin de contrat seront prises en charge sur les fonds de contrepartie.

**4.1.7 Gestion financière :** Pour la gestion financière du don, le système administratif et comptable informatisé mis en place dans le cadre du projet initial sera utilisé, mais les comptes seront séparés. A l'instar du compte spécial du PASA/LMK, un sous-compte dédié au C19 PASA/LMK et géré par l'UGP sera ouvert auprès d'une banque commerciale agréée. Une partie des ressources du Don sera versée dans le compte spécial, et servira à financer les dépenses de fonctionnement et les petites prestations. Le règlement des dépenses se rapportant aux prestations des consultants, des entreprises et des fournisseurs, sera effectué le plus souvent par paiement direct. Un plan de travail et budget annuel (PTBA), sur la base des prévisions d'activités établies par l'UGP, devra être préparé puis validé par le comité de pilotage et transmis à la Banque pour Avis de Non-Objection (ANO) avant le début de l'exercice. Le PTBA ayant reçu l'ANO de la Banque devra être saisi dans le logiciel comptable afin de permettre la préparation de l'état de suivi budgétaire. Le système comptable utilisé dans le cadre du projet initial sera utilisé et ajusté pour comptabiliser les informations financières du don additionnel et préparer les états et rapports financiers. A la fin de chaque trimestre, un rapport de suivi financier devra être préparé et transmis à la Banque au plus tard 45 jours après la fin du trimestre. Le projet dispose d'une équipe de gestion financière qui se compose d'une RAF, d'une comptable et d'une comptable matière au niveau de la cellule de coordination du projet (CCP). La RAF a la responsabilité de mettre en place un système administratif, comptable et financier adéquat. Le manuel de procédures actuellement utilisé par l'équipe du PASA/LMK sera revu et amendé pour inclure les aspects spécifiques liés à la gestion du nouveau Don GAFSP le cas échéant.

**4.1.8 Audit :** La tenue des comptes du projet continuera à être soumise aux contrôles habituels des structures habilitées de l'Etat. Un cabinet d'audit externe recruté sur les ressources du don, vérifiera les états financiers tel que convenu dans les termes de référence de l'audit de la Banque. Compte tenu de la durée programmée du projet, un seul et unique audit sera réalisé, portant sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Le rapport d'audit devra être transmis à la Banque, dans les 6 mois suivant la clôture de la période auditée. Cependant si la durée du projet est prorogée, des rapports d'audit annuels devront être réalisés.

## 4.2. Suivi-évaluation

4.2.1 Le dispositif de suivi-évaluation actuellement en place au niveau du PASA/LMK sera adapté pour intégrer les activités additionnelles du C19 PASA/LMK, articulées au cadre de résultats du projet. Le suivi interne continuera à être coordonné par le Responsable suivi évaluation du projet avec l'implication de toute l'équipe de l'UGP et des partenaires techniques de mise en œuvre. Le système de suivi mis en place, veille à la qualité des données collectées et s'appuie sur les données collectées par les points focaux du projet au niveau des structures partenaires. Le système de suivi évaluation en place est informatisé et permet le géo référencement des différentes réalisations du projet. Le Plan de suivi des activités du C19 PASA/LMK est consigné dans l'Appendice VI.

4.2.2 Le suivi externe du C19 PASA/LMK portera d'une part sur l'état d'exécution physique et financière, et sur la contribution effective du projet à la mise en œuvre des programmes et stratégies sectoriels, et d'autre part sur l'atteinte des résultats et objectifs de développement escomptés Il sera coordonné par la Direction de Suivi de performances des programmes (DSPP) en relation avec la Direction en charge du Génie Rural du MAER, et la DODP. Le projet sera également suivi par la Banque à travers la tenue des réunions et des contacts réguliers avec COSN et des missions de supervision périodiques. Avant la clôture du projet, la Banque et le Gouvernement produiront un rapport d'achèvement de l'ensemble du Projet (PASA/LMK et C19 PASA/LMK), dans les délais requis. Les principales étapes de la mise en œuvre du nouveau don sont résumées ci-après.

ETAPES	ECHÉANCE	ORGANISME RESPONSABLE
Approbation du don GAFSP	Novembre 2022	Banque
Signature de l'Accord du don GAFSP	Novembre 2022	Banque/Gouvernement
Mise en vigueur don GAFSP	Novembre 2022	Banque/Gouvernement
Acquisition des travaux, biens et services	Décembre 2022-juin 2023	Entreprises/Ingénieurs-conseil/UGP
Formation/ renforcement des capacités	Novembre 2022-mai 2023	Prestataires/UGP
Rapport d'achèvement	2 <sup>er</sup> trimestre 2023	UGP/GVT/FAD
Clôture du Projet	3 <sup>ème</sup> trimestre 2023	UGP/GVT/FAD

## 4.3. Gouvernance

L'expérience de la Banque au Sénégal a montré que les pratiques de gouvernance des projets et les systèmes de contrôle en vigueur sont jugés globalement satisfaisants. Les évolutions positives constatées lors des revues du portefeuille et de la note EPIP, ainsi que l'analyse du système national de passation de marchés, constituent des indicateurs témoignant de la qualité des efforts fournis dans ce domaine. Par ailleurs, le Sénégal a été classé 9<sup>ème</sup> sur 54 pays africains en 2020, par l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) avec une note de 63,2. La note s'est améliorée de 3,3 points au cours des dix dernières années, grâce à la sécurité et l'état de droit (68,2) et à la participation aux droits humains (64,3). L'indice Transparency International est stable à 45/100 de 2016 à 2019, faisant du Sénégal le 66<sup>ème</sup> pays le moins corrompu sur 180. Les autorités sénégalaises s'appliquent à renforcer cet état de fait d'année en année et plus globalement à consolider la gouvernance dans le pays. Le projet PASA/LMK en cours, axé sur l'implication des collectivités locales, la responsabilisation des organisations communautaires de base et la promotion de l'entrepreneuriat, contribue à renforcer le processus de la gouvernance territoriale et locale. Cette démarche inclusive visant la pleine responsabilisation des acteurs locaux sera poursuivie dans le cadre du C19 PASA/LMK.

#### **4.4. Durabilité**

La durabilité des investissements du projet est surtout liée aux capacités des organisations paysannes à prendre en charge, de manière régulière et pérenne, l'entretien, la maintenance et la gestion des infrastructures et équipements. Les comités de gestion des infrastructures hydro-agricoles, pastorales et d'accompagnement actuellement mis en place contribuent à faciliter la mobilisation de la participation communautaire. Les membres des comités de gestion continueront à être formés dans la gestion comptable des fonds endogènes d'entretien des ouvrages dont les montants sont déterminés d'un commun accord entre les bénéficiaires en fonction des frais récurrents de chaque type d'infrastructure. La diffusion de système solaires prévue dans le cadre du C19 PASA/LMK vise à réduire les charges d'exploitation et à les rendre plus supportables. Le projet renforcera les capacités de jeunes entrepreneurs sur les opérations courantes d'entretien des ouvrages et les dotera aussi de kits d'équipements nécessaires pour ces interventions. L'ensemble des entités mises en place pour la gestion des infrastructures de stockage et de transformation des produits agricoles, verront leurs capacités techniques, managériales, comptables et logistiques renforcées pour leur permettre, à terme, de s'ériger en entreprises autonomes capables de conduire durablement, après l'achèvement du projet, des activités génératrices de revenus. Le développement de l'expertise locale induite et la démarche participative promue favoriseront une bonne appropriation du projet et contribueront à la durabilité de toutes les infrastructures.

#### **4.5. Gestion des risques**

Les risques potentiels qui avaient été identifiés lors de l'évaluation du PASA/LMK ont été globalement maîtrisés au cours de l'exécution et demeurent d'actualité dans le cadre du C19 PASA/LMK. Les risques additionnels ont été identifiés et des mesures d'atténuation sont proposées et consignées en Appendice VII. Il s'agit principalement du renchérissement du coût des matières premières et des équipements du fait du contexte international incertain et de la récurrence éventuelle de la pandémie COVID-19 qui observe une accalmie ces derniers mois.

## 4.6. Développement des connaissances

Le PASA/LMK, à travers sa composante « Appui à la mise en valeur et renforcement des capacités », a contribué à la formation et à la consolidation des connaissances des différents acteurs, dont en premier lieu les producteurs et éleveurs. Il a permis aussi à des jeunes et des femmes de développer des capacités techniques et entrepreneuriales en s'installant sur des fermes dotées d'infrastructures et de moyens modernes d'exploitation. En matière de résilience aux changements climatiques, le projet a développé et diffusé des actions et pratiques innovantes valorisant les savoirs faire locaux et contribuant à l'atténuation des contraintes à la sécurité alimentaire. Il a permis à travers divers partenariats de renforcer les actions en matière de résilience pastorale, d'accroître l'intérêt et l'adhésion des producteurs aux mutuelles de santé, et de développer la participation communautaire et l'implication du secteur privé. Le projet C19 PASA/LMK poursuivra sur cette voie et capitalisera, lors de la mission d'achèvement et à travers d'études d'effets ciblées, l'ensemble des innovations et connaissances issues de la mise en œuvre.

## V – Cadre juridique

### 5.1. Instrument juridique

Le don du GAFSP, accordé au Gouvernement du Sénégal, sera administré par la Banque, en tant qu'entité de supervision désignée. L'instrument juridique pour le financement du projet sera Protocole d'accord entre la République du Sénégal (le « Donataire ») et la Banque en sa qualité d'entité de supervision du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) (la « Banque »).

### 5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 Condition préalable à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord de don : L'entrée en vigueur du Protocole d'accord de don GAFSP sera subordonnée à sa signature par le Donataire et la Banque.

5.2.2 Condition préalable au premier décaissement : L'obligation de la Banque de procéder au premier décaissement du Don est subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord .

5.2.3 Engagement : Le Donataire s'engage à recruter, au plus tard trois (3) mois suivant le premier décaissement des ressources du Don, un Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales au sein de l'UGP et à le maintenir tout au long du Projet.

5.2.4 Contrepartie du Donataire : Le Donataire contribuera un montant de 489.335 USD équivalant à 289.147 F.CFA, qui couvrira une partie des frais de fonctionnement et du personnel de la Cellule de coordination du Projet et des services techniques régionaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet comme contrepartie (la "Contrepartie") pour participer aux coûts du Projet.

### 5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

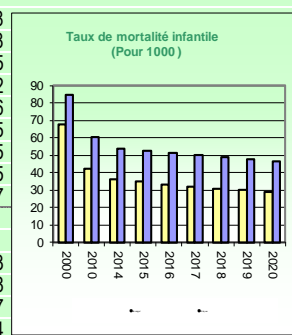
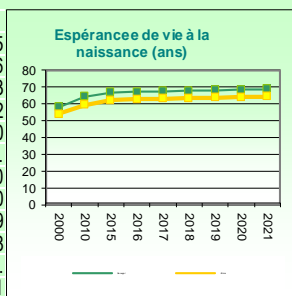
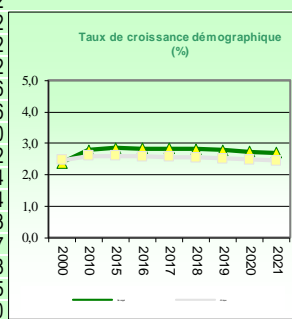
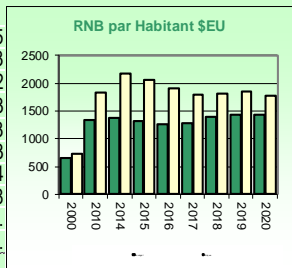
Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

## **VI - Recommandation**

La Direction de la Banque recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'un don GAFSP d'un montant n'excédant pas 4.422.335 USD à la République du Sénégal pour financer le Projet d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (C19 PASA/LMK), selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

# Appendice I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du Sénégal

	Année	Sénégal	Afrique de l'Ouest	Afrique	Pays en Développement
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )	2021	197	5 115	30 064	96 535
Population totale (millions)	2021	17,2	407,7	1 371,7	6 518,3
Population urbaine (% of Total)	2021	49,9	48,3	44,3	51,2
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2021	89,3	81,0	46,7	69,3
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2020	1 430	1 671	1 767	4 843
Participation de la Population Active * - Total (%)	2021	44,5	58,4	61,9	58,3
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2021	33,5	52,2	53,3	44,4
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2021	95,4	101,4	99,9	106,8
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2019	168	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2007-19	38,5	34,8	34,1	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2021	2,7	2,6	2,5	1,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2021	3,7	4,0	3,6	2,2
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2021	42,3	43,0	40,1	27,2
Population âgée de 15-24 ans	2021	19,7	19,7	19,3	16,2
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2021	3,1	2,8	3,6	7,6
Taux de dépendance (%)	2021	83,2	84,5	77,6	54,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2021	24,7	23,5	24,3	25,0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2021	68,5	58,7	64,1	71,2
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2021	70,5	59,8	65,9	73,4
Taux brut de natalité (pour 1000)	2021	32,9	36,0	32,2	19,4
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2021	5,4	9,7	7,7	7,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2020	28,9	61,6	46,6	29,7
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2020	9,5	71,9	47,5	39,8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2021	4,4	5,0	4,2	2,5
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	315,0	713,9	475,7	231,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2021	30,9	22,6	38,3	59,1
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-19	6,9	29,4	38,1	138,5
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-19	31,3	88,8	106,5	254,6
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2010-20	74,5	55,2	64,4	79,3
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pop.)	2020	84,9	73,5	69,3	88,2
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (% Pop.)	2020	56,8	36,0	41,9	74,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2020	0,3	1,3	3,0	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2020	117,0	170,0	193,2	149,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2019	99,0	76,8	81,0	88,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2019	90,0	65,9	71,9	84,9
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-20	5,4	22,1	16,8	13,8
Prévalence de retard de croissance	2010-20	11,7	35,7	31,9	...
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2019	7,5	13,8	17,69	10,41
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2019	4,1	3,4	5,1	5,3
<b>Indicateurs d'Éducation</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2011-21	83,0	90,8	103,0	101,8
Primaire - Filles	2011-21	88,9	89,5	101,0	100,8
Secondaire - Total	2011-21	46,6	46,3	52,7	72,5
Secondaire - Filles	2011-21	50,1	44,4	50,8	72,2
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-21	32,2	47,1	50,5	63,6
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-20	51,9	59,1	68,2	84,5
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-20	96,2	58,8	72,4	88,5
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-20	39,8	50,1	61,4	80,5
Dépenses publiques d'éducation ( % du PIB)	2010-20	5,3	4,1	4,8	3,7
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2018	16,6	17,3	8,2	11,3
Terres agricoles (% superficie des terres)	2018	46,1	48,4	37,8	37,8
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2020	41,9	16,7	22,6	31,7
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2018	0,6	0,5	1,1	3,4



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Avril 2022

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles. \* Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

\*\* Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

## APPENDICE II : Tableau du portefeuille de la Banque Au Sénégal Projets Nationaux du Secteur Public

Secteur / Opération		Date Approbation	Montant Approuvé (M.UC)	Montant Décaissé (M.UC)	Taux Décais. (%)	Date limite Décais.
<b>RURAL</b>						
1	Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine <b>PASALOUMAKAF</b> - FAD - GAFSP	26-avr. -13 26-avr. -13	2,00 30.72	1,65 30.47	82.19 99.18	31-mars-23
2	Projet de désenclavement des zones de production en appui au programme national de développement local <b>PDZP/PNDL</b> - FAD - OFID	22-juin-18 20-jan. -20	20,00 15.36	11.57 0.00	57.85 0.00	30-sep-23 31-déc-24
3	Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur <b>PROVALE-CV</b> - BAD - AGTF	17-juil-19	46.41 20.41	16.76 7.30	36.11 35.77	31-déc. -24 31-déc. -24
4	Projet de zone de transformation agro-industrielle du sud <b>PZTA-SUD</b> ,BAD	18-déc. -19	32.88	4.63	14.06	31-mars-25
5	Programme de Production Alimentaire d'Urgence ( <b>2PAU-SN/AEPF-Sénégal</b> )	8-juil-22	92.27	0.00	0.00	31-déc-23
<b>Sous-total</b>			<b>260.05</b>	<b>72.38</b>	<b>27.83</b>	
<b>TRANSPORT</b>						
6	Projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et désenclavement des régions du sud - BAD	27-juin-18	64.85 19.08	9.65 2,60	14.88 13.52	30-juin-24 30-juin-24
7	Programme de modernisation des Villes <b>PROMOVILLES</b> - BAD	29-mar-17	87.23	41.73	47.83	31-déc. -22
8	Projet de Train express régional <b>TER</b> - BAD	21-juin-17	139.56	113.57	81.38	31-déc. -22
9	Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières <b>PDZAM</b> - BAD AGTF	17-dec-21	89.73 33.57	0,00 0,00	0,00 0,00	31-déc. 26 31-déc. 26
<b>Sous-total</b>			<b>434,02</b>	<b>167,55</b>	<b>38,60</b>	
<b>TIC</b>						
10	Projet de Parc de Technologies Numériques - BAD	21-oct-15	46.51	36,05	77,52	23-juin -23
<b>ENERGIE</b>						
11	Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales <b>PAMACEL</b> - BAD	03-oct.-18	27.71	6,23	22,47	30-juin -24
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>						
12	Projet de renforcement de l'alimentation en eau pour multi usages sur l'axe Louga-Thiès-Dakar, à partir station de Keur Momar Sarr- BAD	18-nov. -16	49.60	31.53	63.58	30-avril-23
13	Projet sectoriel eau et assainissement (PSEA) - FAD - RWSSI	23-avr. -14	20.00 4.60	13.50 3.82	67.49 83.37	30-déc. -22
14	Projet d'appui au programme d'urgence de développement communautaire, PA-PUDC - BAD	27-sept. -18	45.78	6.04	13.19	31-déc. -22
<b>Sous-total</b>			<b>120.00</b>	<b>54.89</b>	<b>45,75</b>	
<b>SOCIAL</b>						
15	Projet d'appui au développement des compétences et de l'entreprenariat des jeunes dans les secteurs porteurs <b>PDCEJ</b> - FAD	17-sept. -18	14,00	3.62	25.80	30-dec -23
16	Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes <b>PAVIE I</b> - BAD - FAD	10-déc. -19	37.25 10,00	15.80 1.21	42.41 12.00	31-déc. -23
17	Programme de Partenariat d'Affaires pour les PME – FAPA	23-mars-21	0,77	0,06	7.80	31-dec-26
<b>Sous-total</b>			<b>62,02</b>	<b>20,69</b>	<b>33,36</b>	
<b>GOVERNANCE</b>						
18	Projet d'Appui au Delivery Unit du Sénégal, le BOS - MIC	21-nov-20	0.44	0.24	54.60	30-juin-23
19	Projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et l'attractivité des investissements – <b>PAIMRAI</b> - FAD	17-jul. -19	10,84	6,25	57.66	30-aout-23
<b>Sous-total</b>			<b>11,28</b>	<b>6,50</b>	<b>57,54</b>	
<b>INDUSTRIE</b>						
20	Programme d'appui à l'accélération industrielle, à la compétitive et à l'emploi – <b>PAAICE</b> - BAD - prêt FAD	26-nov-21	73.32 10,00	0,00 0,00	0,00 0,00	06 juil.-26 06 juil.-26
<b>Sous-total</b>			<b>83.32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>1137,06</b>	<b>446.96</b>	<b>39,31</b>	

\* Source : SAP-PS Août 2022, \* Le portefeuille actif intégrant la garantie s'élève à 1,73 mlds UC

### Garantie Partielle de Crédit

Opération	Date d'approbation	Montant Approuvé (Million UC)	Objectifs
Garantie partielle de crédit pour la couverture du risque de change (GPCRC)	05-Sept-2018	358,54	La GPCRC contribuera à l'atteinte des objectifs suivants : (i) la mobilisation de ressources dans des conditions pérennes et viables pour le financement du PSE ; et (ii) la maîtrise de la viabilité de la dette publique.

### Projets du guichet Secteur Privé

	Secteur / Opération	Date Approbation	Montant Approuvé (Million UC)	Montant Décaissé (Million UC)	Taux Décais. (%)	Date Clôture
1	Aéroport international Blaise Diagne (AIBD)	17-déc. -10	53.41	53.41	100	5-mars-29
2	Projet de l'autoroute à péage de Dakar - Prêt privilégié	19-juil. -10	7.23	7.23	100	31-déc. -25
3	Projet de centrale électrique de Sendou - Prêt privilégié - Prêt supplémentaire	25-nov-09	41.96	41.96	100	31-déc. -24
		30-oct.-15	3.82	3.82	100	10-déc.-27
4	Projet de centrale électrique de Malicounda	27-nov. -18	39.11	0,00	0.00	31-déc.26
5	Projet Rizicole de la Compagnie Agricole de Saint Louis du Sénégal (CASL)	22-juin-16	10.42	10.42	100	25-juil.-26
6	Ligne de crédit à la BNDE - Prêt BAD - Prêt AGTF - Garantie ADF	24-sept-19	11.45	7,63	66.67	22-juin-27
			5.73	0,00	0.00	22-juin-27
		15-jan-20	2.29	0,00	0.00	22-juin-27
6	<b>TOTAL</b>		<b>175.42</b>	<b>124.47</b>	<b>71%</b>	

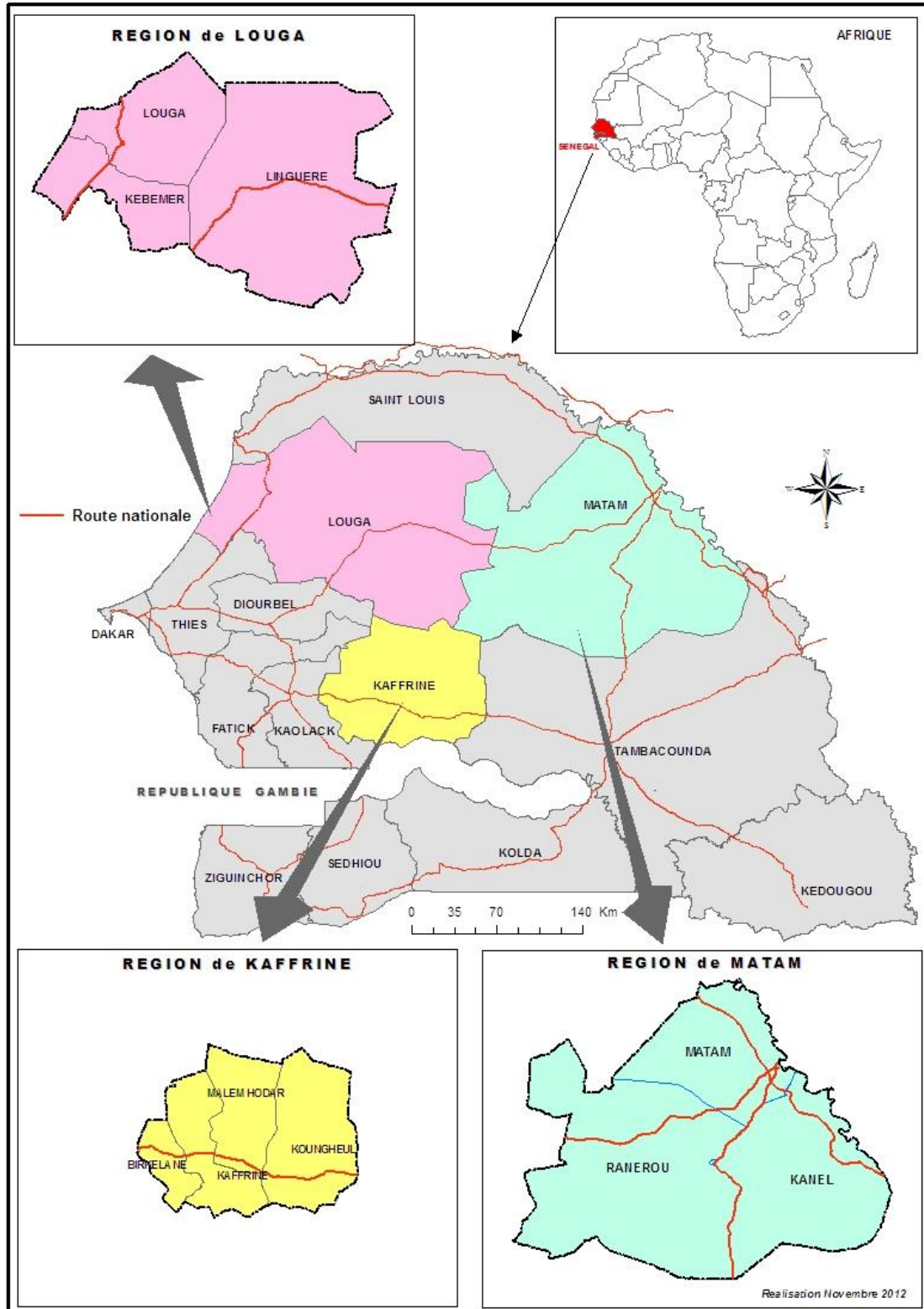
### Projets Multinationaux

	Secteur / Opération	Date Approbation	Montant Approuvé (Million UC)	Montant Décaissé (Million UC)	Taux Décais. (%)	Date limite Décais.
	<b>ENERGIE</b>					
1	Projet énergie de l'OMVG - prêt FAD Sénégal	30-sept-15	42,50	25,71	60,48	31-déc.-22
	<b>TRANSPORT</b>					
2	Projet de construction du pont de Rosso - prêt FAD Sénégal - don FIAf (PAGODA)	09-déc-16	7,50	2,50	33,23	30-nov.-22
		29-juin-18	7,77	2,14	27,45	31-déc.-24
	<b>Sous-total</b>		<b>18,45</b>	<b>4,68</b>	<b>25,37</b>	
3	<b>TOTAL</b>		<b>57,77</b>	<b>30,35</b>	<b>52,53%</b>	

\* Source : SAP-PS Août 2022



### APPENDICE III : Carte de la zone du projet



## APPENDICE IV : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU COMITE DE PILOTAGE DU GAFSP

### Summary of Decisions

GAFSP Steering Committee Meeting  
24 September 2020



### Summary of Decisions

Session 1: Allocation of Additional Funding for COVID-19 Support

Decision Point	SC Decision
Which additional funding (AF) requests will be approved for funding?	11 AF requests approved, per the expert panel's recommendations (see Table 1 below)
How much funding (grant amount) will be allocated for each approved request?	Total Additional Grant Funding Approved US\$: 53,347,630 (see Table 1 for country- and project-specific breakdown)
Approval of Supervising Entity Administrative fees	GAFSP's prevailing admin fee rate of 5% applies, based on the approved grant amount (this would equate to US\$2,667,382 in addition to the approved AF grant total)  SEs may request exceptional SC approval for Admin Fees higher than 5% following existing GAFSP procedures. Requests will be considered on a case-by-case basis
Approval of project closing date extension requests	All recommended closing date extensions for 9 projects were approved, including Timor Leste who is not a recipient of AF (see Table 2 below)

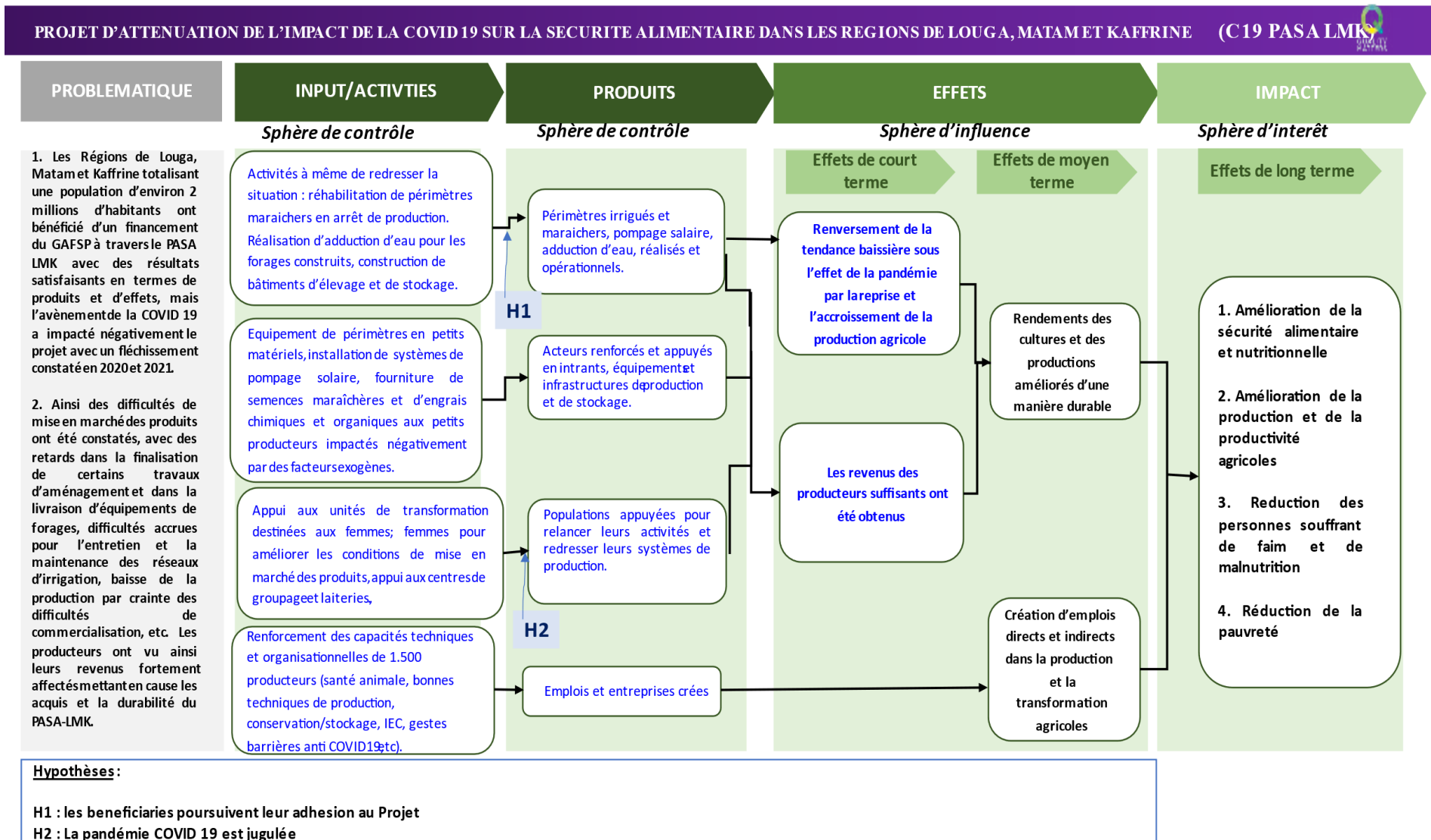
### Approved Additional Funding requests

Table 1: GAFSP Response to COVID-19 – SC approved funding

	Country	SE	Additional Grant Funding APPROVED (US\$)		
			Investment	TA	Total Grant Funding Approved
1	Yemen	WB	7,000,000	-	7,000,000
2	Rwanda	WB	5,985,295	-	5,985,295
3	Bhutan	WB	4,640,000	-	4,640,000
4	Uganda	WB	7,000,000	-	7,000,000
5	Senegal	AFDB	4,422,335	-	4,422,335
6	Honduras	WB	5,000,000	-	5,000,000
7	Ethiopia	WB/FAO	5,000,000	1,000,000	6,000,000
8	LAO PDR	IFAD/WFP	1,500,000	2,300,000	3,800,000
9	Zambia	AFDB	1,400,000	-	1,400,000
10	Haiti	IDB	4,300,000	-	4,300,000
11	Cambodia	ADB	3,800,000	-	3,800,000
Subtotal			50,047,630	3,300,000	53,347,630



## APPENDICE V : THEORIE DE CHANGEMENT



## Appendice VI : Plan de suivi-évaluation du C19 PASA/LMK

<b>A. Indicateur d'alignement</b>							
Désignation de l'indicateur	Définition/ description	Source	Référence et cibles				
1) Augmenter la production et la productivité agricole	Taux de couverture des besoins en riz par la production locale  Taux de couverture d'autres produits horticoles	<i>PASAD 2021-2025</i>	80% (en 2025)  100% (en 2025)				
2) Augmenter les rendements des céréales (riz)	<i>Rendement (tonne/ha)</i>	<i>PASAD 2021-2025</i>	3,2 (en 2025)				
<b>B. Indicateurs d'effets et de produits (<i>indicateurs de performance</i>)</b>							
Désignation de l'indicateur	Définition/ description	Méthode de collecte	Responsabilité en matière de collecte	Fréquence d'établissement de rapports	Planification des résultats		
					2021	2022	2023
<b>I. Indicateurs d'effet</b>							
Effet 1.1 Production maraîchère annuelle	Production annuelle (tonne)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	5489	8000	16220
Effet 1.2 Production annuelle de riz	Production annuelle (tonne)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	4909	5500	7500
Effet 1.3 Rendement des céréales (riz)	Rendement (tonne de paddy/ha)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	2,7	3	3
Effet 1.4 Production annuelle de viande	Production annuelle (tonne)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	39	39	42

Effet 1.( Production annuelle de lait	Production annuelle (litre)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MADR	Annuelle	34000	37000	43000
Effet 2.1 Revenu moyen sur les bas-fonds (riz et maraichage contre saison)	Revenu agricole annuel (million F.CFA)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	2	2,5	3,8
Effet 2.2 Revenu moyen sur les fermes et jardins maraicher (sur forage et bas-fond)	Revenu agricole annuel (million F.CFA)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	De 11 à 29	De 15 à 35	De 27 à 75
Effet 2.3 Revenu moyen éleveurs/pasteurs et petits pasteurs	Revenu annuel (mille F.CFA)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	De 320 à 650	De 400 à _800	De 567 à 1000
Effet 2.4 Revenu Volaille industrielle	Revenu annuel (Million F.CFA)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	0,155	0,155	1,3
<b>II. Indicateurs de produits</b>							
Produit 1.1 Nombre de ménages directement appuyés et bénéficiant de progrès agricoles	Statistiques des ménages et populations appuyés	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	18.628	19.000	20.128
Produit 1.2 : Nombre de personnes vivants avec un handicap bénéficiant des infrastructures de production	Statistiques des ménages et populations appuyés	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Annuelle	1862	1862	2163
Produit 1.3: Aménagements agricoles réalisés	Superficie des bas-fonds, jardins maraichers aménagée.(Ha)	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Trimestrielle	0	10	20
Produit 1.4 Pompages solaires mis en place dans des fermes	Nombre de systèmes pompages installés et opérationnels	Enquêtes	UGP/MAER	Trimestrielle	0	6	12
Produit 1.5 Magasins de stockage construits	Nombre de magasins construits et opérationnels	Enquêtes	UGP/MAER	Trimestrielle	0	3	6
Produit 1.6: Adduction d'eau réalisés à partir de forages construits	Nombre de kilomètres d'adduction d'eau installés et fonctionnels	Enquêtes	UGP/MAER	Trimestrielle	0	3	7
Produits 1.7 Bâtiments d'élevage construits dont 29 au profit de Personne vivant avec un Handicap	Nombre de bâtiments d'élevage construits et opérationnel	Enquêtes	UGP/MAER	Trimestrielle	261	280	303

Produit 2.1 : Unités de démonstration, de centre de groupage, laiteries et unités de transformation appuyées	Nombre d'infrastructures réalisées et opérationnels	Enquêtes	UGP/MAER	Trimestrielle	2	30	65
Produit 2.2 : Quantités d'intrants agricoles fournies	Quantités de semences (kg) et engrais (tonne) distribués	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Trimestrielle	1866,5 Kg de semence 600 tonnes d'engrais	2500 kg de semence 900 tonnes d'engrais	4469 Kg de semence 1650 tonnes d'engrais
Produit 2.3 : Appui en d'intrants d'élevage	Nombre de génisses laitières, géniteurs ovins/caprins, vaches inséminées et poussins de chairs	Enquêtes statistiques agricoles	UGP/MAER	Trimestrielle	15 génisses laitières ; 500 Vaches inséminées	15 génisses laitières 500 vaches inséminées	35 génisses laitières 60 géniteurs ovins/caprins 750 Vaches inséminées 5000 poussins de chair d'un jour
Produit 2.4 : Capacité des producteurs (santé animale, bonnes techniques de production, conservation stockage,...etc° renforcée	Nombre d'agriculteurs et éleveurs formés et appuyés	Enquête statistiques agricoles	CEP/MINAE	Trimestrielle	0	500	1500

## Appendice VII : Matrice d'analyse des risques et mesures d'atténuation

CATÉGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTE	MESURES D'ATTÉNUATION	Responsable de Suivi du risque
	Risques initiaux du PASA LMK		Mesures prises et maintenues	
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX SOCIAUX ET ECONOMIQUES	Aléas climatiques ayant des effets directs sur les productions et la mise en valeur agricole et animale	Elevé	Amélioration de la maîtrise de l'eau, diffusions des semences améliorées, itinéraires et technologies résilientes diffusées	RSEC/Coordonnateurs volets eaux de surface/souterraines
	Conflits entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires	Elevé	Sensibilisation des producteurs et éleveurs, organisation concertée de l'espace agro-pastoral, maintien de la délimitation des parcours de bétail	RSEC/Coordonnateurs volets eaux de surface/souterraines/Elevage
	Accès limité des femmes et des jeunes au foncier	Moyen	Intégration de cette préoccupation dans les critères d'intervention (discrimination positive), clarification de la question foncière avant toute intervention (délivrance préalable d'actes fonciers par les conseils ruraux).	RSEC/Coordonnateurs volets
	Difficultés d'écoulement des productions maraîchères	Moyen	Mise en place d'un accès facilité au marché (déseclavement, stockage, etc.), choix et ciblage des spéculations, adaptation des calendriers culturels, appuis à la recherche de débouchés, transformation des produits	Coordonnateurs volets eaux de surfaces et eaux souterraines
RISQUE DE CAPACITÉ DE L'ENTITÉ D'EXÉCUTION	Insuffisante synergie entre l'UGP et les trois agences	Faible	Mise en place d'un manuel de procédures détaillant les processus et règles applicables, établissement de conventions de partenariat	RAF
	Nouveaux risques (C19 PASA LMK)		Mesures d'atténuation envisagées	
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX SOCIAUX ET ECONOMIQUES	Augmentation des coûts des matières premières et équipements.	Elevé	Recours à l'énergie solaire pour réduire les charges d'exploitation, accroissement des productions pour renforcer la disponibilité des produits alimentaires (légumes, lait, œufs, viande, etc.) au niveau local.	CN/Coordonnateurs volets
	Récidive la pandémie COVID-19 et de la persistance des retombées de la guerre en Ukraine.	Moyen	Mesures de soutien aux ménages affectés par la pandémie COVID-19, mise à disposition d'intrants et de petits équipements, vulgarisation des mesures sanitaires barrières, plans locaux de riposte et de mitigation. Appui soutenu du Gouvernement et PTF en cas de récurrence de la COVID 19 et de persistance de la guerre en Ukraine et de ses retombées.	CN/RSEC

## Appendice VIII : Note de Fragilité et de Résilience

Selon le rapport Fragile States Index de 2021, le Sénégal est classé 76<sup>ème</sup> sur 178 pays. Le pays est classé 8<sup>ème</sup> mondial en termes d'amélioration global du contexte de fragilité avec un recul de l'index de -1.2 points. Le Sénégal s'est amélioré également au niveau de l'indice de gouvernance de Mo Ibrahim, avec un score de 63,2 et occupe la 3<sup>ème</sup> place du classement au niveau de la CEDEAO. Malgré ces améliorations notoires, le pays est confronté à des défis socio-économiques qui entravent le bien-être des populations. Il s'agit notamment de la pauvreté qui affecte 33% de la population, du taux élevé de chômage notamment chez les femmes et les jeunes, du faible accès aux services sociaux de base notamment l'eau, l'électricité et la santé. Bien que quelque peu résilient, le système agricole n'arrive pas à assurer la sécurité alimentaire des populations. Ce secteur a de plus été affecté par la COVID 19, plongeant les populations dans la vulnérabilité. Cette opération de la Banque au Sénégal vise essentiellement l'atténuation de ce constat en s'appuyant sur l'agriculture et l'élevage dans 3 régions : Matam, Kaffrine et Louga. Le projet a adopté une démarche participative et inclusive qui permettra de renforcer la résilience alimentaire des populations cible. Il s'appuie sur les leviers de résilience identifiés dans la zone d'intervention et prend en compte les recommandations liées au « Leave no one behind » et « do not Harm » de la nouvelle stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience.

### 1. Rappel des points saillants de l'analyse CRFA 2020<sup>2</sup>

En matière de politique inclusive, le Sénégal a une longue tradition démocratique et est connu comme un pilier de stabilité dans la région. En termes de représentation dans le système politique, la proportion de femmes dans les organes gouvernementaux a fortement augmenté. En effet, les femmes détiennent 42% des sièges au parlement, le quatrième taux le plus élevé du continent, et les jeunes jouent un rôle de plus en plus important dans la sphère politique. Cependant, le taux de participation a été modéré (54%) lors des dernières élections législatives. Le Secrétariat d'État chargé de la promotion des droits humains et de la bonne Gouvernance, la Cour de répression du Crime économique et financier, et d'autres institutions ont fourni des efforts pour répondre aux préoccupations concernant la corruption.

En termes de sécurité, il y a lieu de noter que depuis le cessez-le-feu de 2014 qui a mis fin au conflit dans la région sud de la Casamance, le Sénégal a augmenté ses capacités opérationnelles de sécurité. Les forces de police et les institutions militaires disposent de ressources importantes et bénéficient de la confiance du public dans l'exercice de leur fonction malgré la persistance de quelques cas de crimes violents. Fort de cette capacité et de sa stabilité interne, le Sénégal a contribué des troupes aux efforts de maintien de la paix en RDC, au Mali et ailleurs sur le continent.

En matière de justice, le système judiciaire sénégalais est indépendant de l'exécutif, fondé sur la primauté du droit, et de manière générale, le public fait preuve de confiance envers les tribunaux. Cependant, les retards dans les procédures judiciaires sont pesants, malgré les mécanismes alternatifs de résolution des conflits limités dont le pays dispose. Bien que la constitution garantisse l'égalité des sexes et que les lois protègent les enfants et femmes contre la violence, la mise en œuvre de la législation est inégale et irrégulière. Quant à l'accès à la terre, la politique foncière nationale de 2016 tarde d'apporter des réponses aux préoccupations des populations rurales, notamment en matière de sécurité, du fait des obstacles rencontrés dans sa mise en œuvre.

En ce qui concerne l'inclusion économique et sociale, les investissements publics réalisés dans le cadre du Plan Sénégal Émergent ont contribué à la croissance économique et ont contribué à accroître la croissance économique du pays au cours des dernières années à plus de 6% en moyenne depuis

---

<sup>2</sup> SENEGAL DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS 2021-2025.



2014. La production de pétrole et gaz offshore, qui devrait débuter en 2022, pourrait encore renforcer cette croissance. Cette performance devrait permettre au gouvernement d'augmenter l'accès aux services publics de base tels que l'éducation, les soins de santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, en particulier dans les zones rurales.

En termes de cohésion sociale, malgré des poursuites judiciaires à l'encontre de certaines personnalités de l'opposition, le Sénégal est connu pour sa liberté d'expression et une presse relativement indépendante. Les investissements dans le domaine des infrastructures de transport, dans le cadre du Plan Sénégal Émergent, devraient faciliter le déplacement des personnes d'une ville ou d'une région vers une autre. Le pays enregistre un taux de chômage des jeunes relativement faible et le gouvernement a entrepris des réformes juridiques pour réduire les inégalités entre les sexes.

Concernant les facteurs externes et répercussions régionales, la résilience économique relative du Sénégal peut être attribuée à une économie tirée par les secteurs de l'agriculture, des mines et de la pêche. L'exploitation du pétrole et gaz offshore, prévus en 2022, devraient renforcer cette résilience. Le pays est bien intégré dans la région ouest-africaine et les exportations au sein de la CEDEAO représentent plus d'un tiers de ses exportations. Le Sénégal fait néanmoins face à d'importantes pressions transfrontalières, notamment en matière de sécurité. En 2017, le gouvernement a déployé des moyens supplémentaires pour lutter contre le trafic domestique et transfrontalier, ainsi que la contrebande.

Enfin, en matière d'impacts climatiques et environnementaux, la politique environnementale et de développement durable du Sénégal (LPSEDD 2016 – 2020) vise comme objectif global de : « Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques ». En outre, le Plan national d'adaptation du Sénégal utilise une approche sectorielle ascendante pour évaluer les risques climatiques locaux et intégrer les mesures d'adaptation dans la planification nationale. Le Fonds National pour le Climat aide à accéder aux ressources de soutien au climat sur le plan international. La zone côtière urbaine, abritant 67% de la population et 90% de la production industrielle, est sensible à l'érosion et aux inondations, surtout quand le niveau de la mer monte. Environ 70% de l'agriculture est pluviale et donc vulnérable à l'évolution des régimes de précipitations. Avec l'élevage et la pêche, ces secteurs représentent environ 20% du PIB et doivent être protégés des risques associés au changement climatique.

## **2. Défis de fragilité engendrés par la COVID et leviers de résilience dans la zone d'intervention**

**Les évaluations récentes sur la fragilité réalisées au Sénégal ont montré que l'atténuation des effets de la pandémie imposée par la Covid-19 est un élément fondamental pour assurer une croissance du pays à moyen terme et atténuer l'impact socio-économique de la crise sanitaire.** La crise sanitaire a accentué les défis de la transformation structurelle et de la faible productivité de l'économie sénégalaise. Les aléas climatiques, l'insuffisance d'intrants, l'inefficience des subventions agricoles, la faible structuration des chaînes de valeur, le faible accès au foncier, aux technologies et aux marchés sont autant de défis qui entravent la sécurité alimentaire au Sénégal. Dans la zone d'intervention du projet, le vieillissement de la main d'œuvre agricole dû à l'exode et à l'émigration, la faiblesse dans les aménagements et équipements hydro agricoles, l'accès limité aux équipements et matériels agricoles et l'accès difficile au financement sont des défis qui entravent la sécurité alimentaire. Environ 200.000 personnes sont en insécurité alimentaire selon les estimations du système d'alerte de mai 2022. La région de Matam serait la plus touchée avec 18% de sa population en phase 3 et 4 de crise alimentaire soit 143.258 personnes. De plus, la pandémie de la COVID a entraîné de graves pertes d'aide sociale pour les ménages en raison d'un manque de main d'œuvre et de revenus (en particulier les transferts d'argent privé).

**En visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des petits producteurs, le C19 PASA/LMK s'aligne avec la stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience 2022-2026.** Il contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations notamment les femmes et les enfants qui constituent la classe la plus vulnérable s'agissant de la sécurité alimentaire. La mise en œuvre des activités du projet tient compte de ces populations les plus vulnérables et s'appuie sur les leviers de résilience identifiés dans la zone d'intervention. Il s'agit notamment de la possibilité de pratiquer 3 types de cultures (irriguée, sous pluie, de décrue) à Matam, de l'accélération du processus de reconstruction du capital semencier à Louga, de la situation agro écologique favorable à une diversification des cultures et les disponibilités foncières pas encore totalement exploitées à Kaffrine et à Matam où 55.000 ha de terres sont aménageables dont seulement 12.000 ha sont aménagés. La composante 1, permettra d'améliorer l'accès des femmes, des jeunes, des personnes vivants avec handicaps et des petits producteurs vulnérables aux infrastructures de production notamment les parcelles pour le maraîchage, les bergeries et les poulaillers. Au niveau de la composante 2, près de 80% des appuis en semences maraichères et en engrais seront affectés aux petits producteurs et 50 unités de démonstrations d'utilisation de matériels d'agriculture et d'élevage seront mis en place pour les femmes et les jeunes. Le projet renforcera la résilience des communautés locales à travers (1) l'accroissement des rendements et du disponible alimentaire et (2) contribuera à l'amélioration des revenus des ménages vulnérables et à (3) l'inclusion économique des populations les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap.

### **3. Recommandations pour améliorer la résilience**

Le projet est inclusif dans toutes ces composantes. Il prendra en compte les personnes les plus vulnérables. En utilisant des races améliorées, des semences améliorées et en vulgarisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, le projet améliorera les productions agricoles et les revenus des producteurs de manière durable. Il faut noter que 100% des activités du projet visent l'amélioration de la Résilience. De ce fait, les recommandations en faveur des plus vulnérables renforcent la contribution du projet à l'amélioration de leur sécurité alimentaire. Ainsi :

**-Au niveau de la composantes A :** 50% des aménagements agricoles qui seront réalisés bénéficieront aux groupements féminins, au moins 300 infrastructures de production bénéficieront aux personnes vivantes avec un handicap et au moins 29 autres personnes vivantes avec un handicap bénéficieront de bâtiments d'élevage. De même, 50% des infrastructures du projet bénéficieront aux femmes et aux jeunes. Le ciblage des bénéficiaires associera les autorités locales et les cadres déconcentrés pour garantir que les populations les plus vulnérables soient touchées.

**-Au niveau de la composante B :** Le projet utilisera entière des intrants et des techniques climato-intelligentes capables de promouvoir une résilience durable, qui ne dégrade pas l'environnement, au niveau des systèmes de production agricole et animales. Il s'agit notamment des semences améliorées et des races améliorées de bovins et de volailles. L'appui en intrants et en petits matériels permettra de pallier l'absence/insuffisance de fonds de roulement des petites exploitations agricoles affectées par la COVID 19. L'appui en matériels mécanisés permettra d'alléger le travail des femmes qui pourront alors se consacrer à d'autres activités génératrices de revenus. Ces appuis permettront d'améliorer la quantité et la qualité des produits qui seront commercialisés et de ce fait les revenus des producteurs.

## Appendice VIII : Note de conformité environnementale et Sociale

### NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)



### GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

<b>A. Information de base<sup>3</sup></b>			
Nom du Projet : Projet d'atténuation de l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (C19 PASA/LMK)			"Code SAP" du Projet : P-SN-A00-023
Pays : SENEGAL	Instrument de financement <sup>4</sup> : ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>		
Secteur Responsable du Projet : Agriculture et Agro-Industrie (AHAI)		Chargé du Projet : Hatem FELLAH	
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 15-20 mai 2022		Date prévue de présentation pour Approbation : 30 octobre 2022	
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Chaïbou MAMANE / Ndiaga SAMB			
Spécialiste en sauvegarde sociale : xxx			
Catégorie environnementale et sociale : 2		Date : 05/10/2022	Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input type="checkbox"/>
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>B. Publication et Suivi de la Conformité</b>			
<b>B.1. Publication obligatoire</b>			
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres (spécifier) : 1 Audit E&S, 1 EIES			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		09 mai 2022	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		10 mai 2022	
Date de publication par la Banque		18 mai 2022	
Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier) :			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		jj/mm/aa	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		jj/mm/aa	
Date de publication par la Banque		jj/mm/aa	
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres :			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		jj/mm/aa	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		jj/mm/aa	
Date de publication par la Banque		jj/mm/aa	
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA.			
<b>B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité</b>			
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclut le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	
<b>C. Approbation</b>			
Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?			
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
<i>Préparée par :</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Chaïbou MAMANE / Ndiaga SAMB		06/10/2022
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	xxxx		-
Chargé du Projet :	Hatem FELLAH		06/10/2022
<i>Soumise par :</i>			
Directeur sectoriel :	Martin FREGENE		06/10/2022
<i>Approuvée par :</i>			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		11/10/2022

<sup>3</sup> Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

<sup>4</sup> ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.

# **BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Résolution N° B/SN/2022/68**

Adoptée par le Conseil d'administration selon la procédure de non-objection, le 7 novembre 2022

### **Octroi d'un don à la République du Sénégal, sur les ressources approuvées du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (C19 PASA/LMK)**

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** : (i) les articles 1, 2, 10, 12, 13, 17, 32 et 37 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la « Banque ») ; (ii) l'Accord de transfert au titre du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) entré en vigueur le 26 octobre 2010 entre la Banque et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) en sa qualité d'administrateur fiduciaire du GAFSP (l'« Accord de transfert ») ; et (iii) le rapport d'évaluation contenu dans le document ADB/BD/WP/2022/208/Approbation (le « Rapport d'évaluation ») ;

#### **RAPPELANT QUE :**

- (i) le Fonds fiduciaire du GAFSP a été établi pour financer les projets appuyant les plans de stratégie nationaux et régionaux ciblant l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement ; et
- (ii) selon l'Accord de transfert, la Banque a été désignée comme l'une des Entités de supervision du Fonds fiduciaire du GAFSP ;

#### **CONSIDERANT :**

- (i) que le 24 septembre 2020, le Comité de pilotage du GAFSP a approuvé l'octroi d'un don à la République du Sénégal sur les ressources du Fonds fiduciaire du GAFSP, d'un montant n'excédant pas quatre millions quatre cent vingt-deux mille trois cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (4 422 335 USD), pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (C19 PASA/LMK) (le « Projet ») ; et
- (ii) la lettre d'engagement du 24 septembre 2020 émise par la BIRD en sa qualité d'administrateur fiduciaire du Fonds fiduciaire du GAFSP, d'un montant de quatre millions quatre cent vingt-deux mille trois cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (4 422 335 USD), en faveur de la Banque pour la mise en œuvre du Projet ;

**DECIDE** ce qui suit :

1. de consentir à la République du Sénégal (le « Donataire »), sur les ressources approuvées par le Fonds fiduciaire du GAFSP, un don d'un montant n'excédant pas quatre millions quatre cent vingt-deux mille trois cent trente-cinq dollars des Etats-Unis (4 422 335 USD) (le « Don ») pour le financement d'une partie des coûts du Projet ;
2. d'autoriser le Président à conclure un accord de don entre la Banque, en sa qualité d'Entité de supervision du fonds fiduciaire du GAFSP et le Donataire (l' « Accord de don), selon les modalités et conditions définies dans les Conditions standards applicables aux dons octroyés par la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement sur les ressources de divers fonds, l'Accord de transfert et le Rapport d'évaluation ;
3. le Président peut annuler le Don si l'Accord de don n'est pas signé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation du Don par ce Conseil ; et
4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.